

Secrétariat général

COMMISSION PERMANENTE DU

27 JANVIER 2017



PROCÈS-VERBAL

Conseil régional

57, rue de Babylone – 75359 Paris cedex 07 SP

Tél. : 01 53 85 69 60 – Fax : 01 53 85 69 69

www.iledefrance.fr

SOMMAIRE

Présence du vendredi 27 janvier 2017	page 2
Modifications intervenues dans l'ordre du jour de la commission permanente	page 3
Ordre du jour définitif	page 4
Approbation du procès-verbal de la commission permanente du mardi 13 décembre 2016	page 8
Secteur présenté par M. CHARTIER – Économie et emploi	page 9
Secteur présenté par Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille	page 15
Secteur présenté par Mme JOUANNO – Écologie et développement durable	page 18
Secteur présenté par M. BEAUDET – Transports	page 21
Secteur présenté par Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture	page 25
Secteur présenté PAR Mme VON EUW – Affaires européennes	page 26
Secteur présenté par Mme ÉVREN – Éducation	page 27
Secteur présenté par Mme ÉVREN – Culture	page 36
Secteur présenté par M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative	page 37
Secteur présenté par Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche	page 40
Secteur présenté par M. DIDIER – Logement et politique de la ville	page 41
Secteur présenté par Mme CIUNTU – Administration générale	page 42
Secteur présenté par M. NASROU – Action internationale	page 45
Secteur présenté par M. NASROU – Tourisme	page 46
ANNEXES	page 47

FEUILLE DE PRÉSENCE DU VENDREDI 27 JANVIER 2017

ONT SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Farida ADLANI, Mathilde ANDROUËT, Clémentine AUTAIN, Anne CHAIN-LARCHÉ, Véronique COTÉ-MILLARD, Sophie DESCHIENS, Alexandra DUBLANCHE, Jacqueline EUSTACHE-BRINIO, Marie-Pierre de la GONTRIE, Audrey GUIBERT, Faten HIDRI, Chantal JOUANNO, Brigitte KUSTER, Céline MALAISÉ, Brigitte MARSIGNY, Bénédicte MONVILLE-DE CECCO, Valérie PÉCRESSE, Catherine PRIMEVERT, Hamida REZEG, Béatrice TROUSSARD, Stéphanie VON EUW.

Messieurs Didier BARIANI, Stéphane BEAUDET, Frank CECCONI, Jérôme CHARTIER, Carlos DA SILVA, Geoffroy DIDIER, Vincent JEANBRUN, Patrick KARAM, Jonathan KIENZLEN, Jean-Lin LACAPELLE, Aurélien LEGRAND, Didier MIGNOT, Othman NASROU, Frédéric PECHENARD, Julien PROFFIT, Jérémy REDLER, Roberto ROMERO, Mustapha SAADI, Wallerand de SAINT JUST, Pierre SERNE, Thierry SOLÈRE, Rachid TEMAL, Yannick TRIGANCE, Jean-François VIGIER, Yann WEHRLING.

N'ONT PAS SIGNÉ LA FEUILLE DE PRÉSENCE :

Mesdames Nadège AZZAZ, Marie-Carole CIUNTU, Agnès ÉVREN, Christine FREY, Samia KASMI, Hella KRIBI-ROMDHANE, Philippine LANIESSSE, Florence PORTELLI, Roseline SARKISSIAN.

Messieurs David DOUILLET, Benoît HAMON, Stéphane SALINI, Jean-Luc ROMERO – MICHEL, Mounir SATOURI.

<p style="text-align: center;">MODIFICATIONS INTERVENUES DANS L'ORDRE DU JOUR DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JANVIER 2017</p>

ORDRE DE PASSAGE DES VICES-PRESIDENTS :

L'ordre de passage des Vices-Présidents est le suivant :

M. CHARTIER, Mme ADLANI, Mme JOUANNO, M. BEAUDET, Mme CHAIN-LARCHÉ, Mme VON EUW, Mme ÉVREN, M. KARAM, Mme HIDRI, M. DIDIER, Mme CIUNTU, M. NASROU

RAPPORTS AJOUTÉS :

- **M. CHARTIER – Économie et emploi**
 - **CP 2017-031** : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11
« Formation professionnelle » - dispositif régional « Avenir jeunes » le financement des espaces de dynamique d'insertion en 2017 : première affectation

- **Mme ÉVREN – Éducation**
 - **CP 2017-047** : Chapitre 932 « Enseignement », action « Réussite des élèves » (12800501) - attribution d'une subvention à la région nouvelle aquitaine dans le cadre de l'organisation des 44emes finales nationales des olympiades des métiers pour l'accueil de la délégation francilienne
 - **CP 2017-049** : Carte unique des formations professionnelles initiales adaptation de l'offre de formation pour la rentrée 2017

VOTE DE L'URGENCE (mention signalée en rouge dans l'ODJ) :

CP 2017-013, CP 2017-019, CP 2017-028, CP 2017-031, CP 2017-038, CP 2017-041, CP 2017-044, CP 2017-047, CP 2017-049, CP 2017-055

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Économie et emploi

CP 2017-018 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », programme HP 12-003 (112003) « Qualification par l'apprentissage », action 11200301 « Financement des CFA », nature 657 « Subventions » du budget 2017 - financement des CFA franciliens : autorisation d'engagement pour le versement aux CFA d'avances de la subvention globale de fonctionnement prévisionnelle au titre de l'année 2017 - modification du coefficient de prise en charge régionale pour le financement des formations de certains CFA

CP 2017-030 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - programme de rémunération des stagiaires en formation professionnelle 2017 première affectation 2017

CP 2017-032 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - le financement des écoles de la deuxième chance en Île-de-France - avance 2017 - approbation d'un avenant de transfert du PLIE Paris nord-est au profit de l'association EPEC

CP 2017-033 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « Services communs », programme PR 10-002 « Mesures transversales », code action 410002085 « Défi métiers », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme PR 13-003 « Mesures diverses », action 413003015 « Mesures diverses », chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme PR 28-005 « Schéma des formations », action 428005015 « La réussite des élèves » - approbation de la convention triennale d'objectifs et de moyens 2017-2019 entre la région et le centre d'animation, de ressources et d'information sur les formations en Île-de-France (CARIF DEFI METIERS) - affectation d'une subvention globale de fonctionnement au groupement d'intérêt public centre d'animation, de ressources et d'information sur les formations en Île-de-France (DEFI METIERS) - affectation 2017 - approbation de la convention région/pôle emploi relative aux données du compte personnel de formation - affectation provisionnelle au titre du programme HP 10-002 (110002) « Mesures transversales »

CP 2017-031 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - dispositif régional « Avenir jeunes » le financement des espaces de dynamique d'insertion en 2017 : première affectation - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 2017-013 : Chapitre 939 « Action économique » code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » pour Le Lieu du Design en Île-de-France, code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » pour Paris Région Entreprises, code fonctionnel 56 « Technologies de l'information et de la communication » pour l'Agence Numérique Île-de-France La Fonderie - organismes associés bénéficiant du concours de la Région Île-de-France, premières affectations 2017 des subventions globales de fonctionnement en faveur : - de la fonderie - de paris région entreprises - du lieu du design en Île-de-France - adoption d'un avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Région et la fonderie - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 2017-052 : Chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services » - Paris région up tome 1 - mise en place et adoption des aides Innov'up, PM 'up et TP' up ainsi que du fonds régional de garantie - attribution de subventions dans le cadre des dispositifs PM 'up, TP' up et Back'up

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR MME JOUANNO – Écologie et développement durable

CP 2017-034 : Chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 (175001) « Politique énergie-climat », action 17500105 « Efficacité énergétique », action 17500106 « Energies renouvelables », programme PR 75-001 (475001) « Politique énergie-climat », action 475001063 « Energies renouvelables », chapitre 937 « Environnement », sous-fonction 75 « Politique de l'énergie », programme PR 75-001 (475001) « Politique énergie-climat », action 475001033 « Soutien aux agences, espaces et points info énergie », programme HP 75-001 (175001) « Politique énergie-climat », action 17500104 « Actions d'intérêt général dans le domaine de l'énergie » - politique énergie-climat - première affectation 2017 - convention-cadre relative à la gestion en paiement dissocié par l'agence de services et de paiement (ASP) du co-financement FEADER des aides hors SIGC de la Région Île-de-France pour la programmation 2014-2020

CP 2017-035 : 907, 935, 937 et 939 - organismes extérieurs bénéficiant des concours de la Région dans les secteurs de l'aménagement des territoires, de l'environnement et de l'agriculture – 1^{ère} affectation 2017

CP 2017-041 : Chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 73 « politique de l'air », programme « Soutien à AIRPARIF », action « Investissement et études », chapitre 937 « Environnement », sous-fonction 73 « politique de l'air », programme « Soutien à AIRPARIF », action « Fonctionnement d'AIRPARIF » - affectation de subventions à AIRPARIF - premières affectations 2017 – modifications administratives suite à des erreurs matérielles relevant du dispositif « Soutien direct pour les structures du secteur de l'environnement » - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET – Transports

CP 2017-019 : Chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 810 « Services communs », programme HP 810-019 « Contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens » - versement de la contribution de la Région à l'exploitation des transports publics franciliens : première attribution en 2017 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 2017-020 : Chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 810 « Services communs », programme HP 810-020 « Actions spécifiques en matière de tarification » - financement des déplacements des personnes les plus modestes en Île-de-France - première attribution en 2017

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture

CP 2017-050 : Attributions de subventions (1^{ère} partie des frais de structure) et conventions relatives aux frais de structure 2017 en faveur des parcs naturels régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse, du Gâtinais français, du Vexin français et d'Oise Pays de France

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme VON EUW – Affaires européennes

CP 2017-053 : Subvention de fonctionnement à l'association Île-de-France Europe

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Éducation

CP 2017-012 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Réussite des élèves » (12800501) - développement des parcours européens de formation dans les sections européennes des lycées professionnels d'Île-de-France 2016 - 2017

CP 2017-024 : Enquête d'insertion des lycéens IVA

CP 2017-042 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-008 (122008) « Équipement des lycées publics », action « Développement des TICE et des ENT » (12200803) du budget régional 2017, chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP28-005 « Schéma des formations », action « Développement des TICE et des ENT » (12800504) du budget régional 2017

CP 2017-048 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », Programme HP222-008 (122008) « Équipement des lycées publics », action 12200801 « Matériel pédagogique », action 12200803 « Développement des TICE et des ENT », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes », programme HP224-030 (122030) « Équipement des cités mixtes régionales », action 12203001 « Matériel pédagogique », action 12203004 « Développement des TICE et des ENT », chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP28-005 « Schéma des formations », action (12800504) « Développement des TICE et des ENT » - équipements pédagogiques dans les EPLE - diverses politiques régionales - premier rapport de l'année 2017

CP 2017-001 : 932-222-122018 - affectation provisionnelle d'autorisations d'engagement sur le chapitre 932 enseignement - première affectation pour 2017

CP 2017-002 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 22 « Lycées publics », code programme « Grosses réparations dans les lycées publics » (122005) - convention de maîtrise d'ouvrage - travaux de ravalement des façades du lycée Paul Bert à Maisons Alfort

CP 2017-003 : Conventions d'utilisation d'équipements sportifs : - lycée Paul Doumer au Perreux - lycée Jean-Pierre Timbaud à Brétigny-sur-Orge - lycée de l'Essouriau aux Ulis

CP 2017-004 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes », programme HP 224-031 « Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales », programme HP 224-020 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales » - dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires du second degré pour 2017 - affectations d'autorisations d'engagement - affectation de dotation globale de fonctionnement pour les nouveaux lycées Plaine-Commune à Saint-Denis (93) et Jacqueline de Romilly à Magny-le-Hongre (77) - affectation d'une autorisation d'engagement pour l'utilisation du plateau technique du collège le Luzard à Noisiel (77)

CP 2017-005 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 223 « Lycées privés », code programme HP 223-028 « Lycées privés forfait d'externat » « Personnel », code programme HP 223-016 « Lycées privés forfait d'externat » « Matériel » - forfaits d'externat des établissements privés sous contrat d'association pour l'année 2016/2017 - premier rapport

CP 2017-006 : Gestion foncière des établissements - acquisition de la parcelle an 72 par la Région Île-de-France pour permettre la restructuration du lycée Camille Claudel à Mantes-la-Ville

CP 2017-007 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 « Aide aux élèves de second cycle », action 12800401 « Aide régionale à la demi-pension », action 12800403 « Aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables », programme HP 28-009 « Aide aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées », action 12800901 « Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE », action 12800903 « Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE » - aides régionales aux élèves de second cycle et aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées : ajustement des dotations - aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires - aide régionale aux frais de concours - aide régionale à la demi-pension et tarification au quotient familial - subventions d'équilibre

CP 2017-022 : Travaux dans les cités mixtes régionales de la Région Île-de-France - 1^{er} rapport de l'année 2017

CP 2017-026 : Travaux dans les EPLE de la Région Île-de-France - 1^{er} rapport de l'année 2017

CP 2017-009 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004, code action 12200401 « Restructuration, réhabilitation, rénovations et extension des lycées » - lycée René Cassin à Arpajon (91) opération de restructuration d'ensemble et d'extension protocole transactionnel avec la société Léon grosse électricité titulaire du marché de travaux n°09-042 mandataire : Essonne aménagement

CP 2017-016 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programmes 222-004 « Rénovation des lycées publics », action 12200401 « Restructuration, réhabilitation, rénovation, extension des lycées » - études de rénovation thermique des lycées l'E.R.P.D. Henri Geoffroy à Saint Mammes (77), Jacques Prévert à Versailles (78), Voilin à Puteaux (92), Bachelard à Chelles, Frédéric Joliot Curie à Dammarie-les-Lys (77), Emmanuel Mounier à Chatenay-Malabry (92), la Fayette à Champagne-sur-Seine (77), parc de Vilgenis à Massy (91), Camille Claudel à Vitry-sur-Seine (94), Louis Juvet à Taverny (95), Louis Armand à Nogent-sur-Marne (94), Van Gogh à Ermont (95)

CP 2017-023 : Chapitre 902 « Enseignement », code Fonctionnel 27 « Sécurité », programme HP 27-001 « Sécurisation des lycées » - sécurisation des lycées - première affectation budget 2017
CP 2017-008 : Dotations pour la maintenance immobilière 1^{er} rapport de l'année 2017 - mise en place du nouveau marché pour la continuité du service permanent de sécurité incendie pour l'ENCPD Pierre Gilles de Gennes à Paris 13^{ème} - règlement de la cotisation pour le groupement de commande de l'achat de gaz naturel et de service d'efficacité énergétique concernant les EPLE d'Île-de-France (SIGEIF) - poursuite du marché 1500170 relatif au déménagement et au stockage en garde meubles de mobiliers et matériels lourds des EPLE - fourniture et acheminement de l'électricité dans les lycées publics franciliens - fourniture et acheminement de gaz dans les lycées publics franciliens - poursuite du marché 1300511 relatif à la surveillance et la protection humaine contre les risques d'incendie et de panique dans les EPLE - budget 2017

CP 2017-047 : Chapitre 932 « Enseignement », action « Réussite des élèves » (12800501) - attribution d'une subvention à la région nouvelle aquitaine dans le cadre de l'organisation des 44èmes finales nationales des olympiades des métiers pour l'accueil de la délégation francilienne
PROCÉDURE D'URGENCE

CP 2017-049 : Carte unique des formations professionnelles initiales adaptation de l'offre de formation pour la rentrée 2017
PROCÉDURE D'URGENCE

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ÉVREN – Culture

CP 2017-029 : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 312 « Activités culturelles et artistiques » - attribution et affectation des avances des subventions 2017 en faveur des organismes associés à l'action régionale - association régionale d'information et d'actions musicales en Île-de-France (ARIAM) - chœur régional Vittoria d'Île-de-France - festival d'Île-de-France (FIF) - fonds régional d'art contemporain (FRAC) - orchestre national d'Île-de-France (ONIF) - EPCC des arts de la scène et de l'image en Île-de-France (ARCADI) - EPCC commission du film d'Île-de-France (CFIDF) - observatoire du livre et de l'écrit en Île-de-France (MOTIF) - prolongation de la convention d'objectifs et de moyens de l'ONIF et renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un bâtiment régional à l'ONIF

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille

CP 2017-044 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales » - formations sanitaires et sociales : aides aux élèves et étudiants inscrits en formations sociales, paramédicales et maïeutiques : première affectation pour 2017 - alignement des bourses sur l'enseignement supérieur - modification du règlement des bourses et du règlement du fonds régional d'aide sociale remises gracieuses - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 2017-038 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme HP 021-005 « Jeunesse et vie associative », action 10200507 « Centre de ressources égalité Femmes/Hommes », chapitre 934 « Développement social et santé », sous-fonction 40 « Services communs », sous-fonction 41 « Santé » - première affectation des subventions 2017 en faveur des organismes associés à l'action régionale dans le domaine des solidarités - centre régional d'information et de prévention sida Île-de-France (CRIPS) - transport sanitaire hélicoptéré en Île-de-France (TSHIF) - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 2017-021 : Chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales » - formations sanitaires et sociales : - avancés sur la subvention globale de fonctionnement 2017 - programme triennal de qualification par la formation continue - étude de faisabilité pour le développement d'une solution informatique de gestion et suivi des organismes de formation sanitaire et sociale - transfert d'une subvention suite à fusion

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. KARAM – Sport, jeunesse et vie associative

CP 2017-027 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », chapitre budgétaire 934 « Développement social et santé », code fonctionnel 040 « Services communs » - jeunesse, citoyenneté, vie associative - premières affectations 2017 – centre francilien de ressources pour l'égalité femmes/hommes Hubertine Auclert (CHA) - adoption de deux nouvelles conventions types - affectation pour un marché simple de formation - soutien aux contrats de ville

CP 2017-036 : Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », programme « Investissements dans les îles de loisirs », action « Aménagements », code fonctionnel 37 « Sécurité », programme « Sécurité dans les propriétés régionales », action « Sécurisation des îles de loisirs » - îles de loisirs - affectation d'autorisations de programme au profit des SMEAG des îles de loisirs de Cergy-Pontoise (95), de Créteil (94), Étampes (91), Jablines-Annet (77), Saint-Quentin-en-Yvelines (78), Val-de-Seine (78) et pour l'île de loisirs de la Corniche des Forts (93)

CP 2017-051 : Chapitre 933 « Culture, sports, et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du sport en Île-de-France et affectations d'autorisations d'engagement : - IRDS (institut régional de développement du sport) - soutien aux événements sportifs

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche

CP 2017-015 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme HP 92-006 « Soutien aux domaines d'intérêt majeur », action 19200601 « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » - contribution 2017 au groupement d'intérêt public GENOPOLE (1^{ère} affectation) et avenant à une convention DIM 2016 et premières affectations provisionnelles d'autorisations d'engagement pour 2017

CP 2017-046 : Chapitre 902, code fonctionnel 23, programme PR 23-002, action 423002012 - contrat de plan état-région 2015 - 2020 extension du bâtiment « Landy » du CNAM à Saint-Denis - affectation d'une autorisation de programme

CP 2017-055 : Portail régional de l'orientation convention de transfert du site « Les metiers.net » à la Région Île-de-France - **PROCÉDURE D'URGENCE**

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DIDIER – Logement et politique de la ville

CP 2017-056 : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 51 « Politique de la ville et renouvellement urbain », programme HP 51-002 (15 1002) « Requalification urbaine : actions contractualisées » - renouvellement urbain transfert de subvention au profit de la ville d'Argenteuil

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale

CP 2017-040 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-003 (102003) « Communication institutionnelle », chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-003 (102003) « Communication institutionnelle » - affectations provisionnelles d'autorisations d'engagement sur le chapitre 930 et d'autorisations de programme sur le chapitre 900 relatives à la communication institutionnelle - 1^{er} rapport pour 2017

CP 2017-037 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme fonctionnement général du CR HP 021-020 - rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux - commission permanente du 27 janvier 2017

CP 2017-039 : Chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », Programme HP 0202-001, Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programmes HP 0202-011, HP 0202-012, HP 0202-013, code fonctionnel 021 « Conseil Régional », programme HP 021-020, code fonctionnel 022 « Conseil économique social et environnemental régional », programme HP 022-023 - affectations provisionnelles et spécifiques d'autorisations d'engagement et d'autorisations de programme sur les chapitres 930 et 900 « Services généraux » - premier rapport 2017

CP 2017-043 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme HP021-019 (102019) « Société d'entraide des conseillers régionaux (SECRIF) » - attribution de la subvention en faveur de la SECRIF - première affectation 2017

CP 2017-028 : Chapitre 930, chapitre 932, chapitre 944 - affectations provisionnelles et spécifiques des autorisations d'engagement relatives à la gestion des ressources humaines - 1^{er} rapport habilitation de la présidente du Conseil Régional d'Île-de-France à signer une convention avec l'ASCRIF - **PROCÉDURE D'URGENCE**

CP 2017-017 : Chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-002 « Moyens informatiques des services », chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-012 « Fonctionnement des services » - premières affectations provisionnelles d'autorisations d'engagement et de programme sur les chapitres 900 et 930 « Services généraux » crédits de la direction des systèmes d'information

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU – Action internationale

CP 2017-045 : 930-044-104003 - affectation provisionnelle d'autorisation d'engagement

CP 2017-054 : 930 « Services généraux », programme 104003 « Coopération décentralisée », action 10400301 « Coopération décentralisée », action 10400302 « Représentants de la Région » - coopération décentralisée avec Hanoï et Antananarivo - février 2017 à juillet 2017

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU – Tourisme

CP 2017-025 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 95 « Tourisme et thermalisme », programme HP 95 002 « Soutien aux organismes œuvrant dans le domaine du tourisme », action « Autres soutiens dans le domaine du tourisme », programme HP 95-001 « Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique », action « Réseaux d'accueil et d'information touristique » - affectation d'autorisations d'engagement dans le cadre de la politique régionale du tourisme - attribution des subventions 2017 en faveur des organismes associés à l'action régionale dans le domaine du tourisme : comité régional du tourisme (CRT) et centres d'accueil régionaux du tourisme (CART) : première affectation - fonctionnement des points d'accueil dans les aéroports parisiens : première affectation 2017 - affectation d'autorisations d'engagement pour la cotisation à l'association du cluster tourisme du Val d'Europe 2017

La séance est ouverte par Mme Valérie PÉCRESSE, Présidente du Conseil régional d'Île-de-France, à 9 h 20.

Vote de l'urgence

Mme la Présidente – Bonjour à tous. Nous allons voter l'urgence sur les rapports 2017-013, 2017-019, 2017-028, 2017-031, 2017-038, 2017-041, 2017-044, 2017-047, 2017-049 et 2017-055. Qui est pour l'urgence ? Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'urgence
POUR : LR, UDI, FN, CD
NPPV : S&R, EELVA, FdG
ABSENT : RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Nous approuvons le procès-verbal de la Commission permanente de mardi 13 décembre.

Approbation du procès-verbal de la Commission permanente du 13 décembre 2016

Mme la Présidente – Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Approbation du procès-verbal de la Commission permanente du 13 décembre 2016
POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG
ABSTENTION : FN
ABSENT : RCDE
ADOPTION

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. CHARTIER – Economie et emploi

CP 2017-018 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 12 « Apprentissage », programme HP 12-003 (112003) « Qualification par l'apprentissage », action 11200301 « Financement des CFA », nature 657 « Subventions » du budget 2017 - financement des CFA franciliens : autorisation d'engagement pour le versement aux CFA d'avances de la subvention globale de fonctionnement prévisionnelle au titre de l'année 2017 - modification du coefficient de prise en charge régionale pour le financement des formations de certains CFA

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-018
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf article 2), CD, FdG
ABSTENTION : EELVA (article 2)
ABSENT : RCDE
ADOPTION

CP 2017-030 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - programme de rémunération des stagiaires en formation professionnelle 2017 première affectation 2017

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Pour le rapport 030, j'ai une demande de parole du Front de gauche. Elle est retirée.

Je mets aux voix le rapport 030. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-030
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG
ABSENT : RCDE
ADOPTION

CP 2017-032 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - le financement des écoles de la deuxième chance en Île-de-France - avance 2017 - approbation d'un avenant de transfert du PLIE Paris nord-est au profit de l'association EPEC

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-032
POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG
CONTRE : FN
ABSENT : RCDE
ADOPTION

CP 2017-033 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 10 « Services communs », programme PR 10-002 « Mesures transversales », code action 410002085 « Défi métiers », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », programme PR 13-003 « Mesures diverses », action 413003015 « Mesures diverses », chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme PR 28-005 « Schéma des formations », action 428005015 « La réussite des élèves » - approbation de la convention triennale d'objectifs et de moyens 2017-2019 entre la région et le centre d'animation, de ressources et d'information sur les formations en Île-de-France (CARIF DEFI METIERS) - affectation d'une subvention globale de fonctionnement au groupement d'intérêt public centre d'animation, de ressources et d'information sur les formations en Île-de-France (DEFI METIERS) - affectation 2017 - approbation de la convention région/pôle emploi relative aux données du compte personnel de formation - affectation provisionnelle au titre du programme HP 10-002 (110002) « Mesures transversales »

Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Pour le rapport 033, j'ai une autre demande de parole du Front de gauche.

Mme MALAISÉ (FdG) – Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président. Au budget primitif de 2017, la ligne concernant Défi métiers était de 1,5 million d'euros, et nous ne comprenons pas la logique de calcul dans ce rapport, puisque c'est apparemment la subvention globale qui va être attribuée à Défi métiers et elle n'est que de 1,1 million d'euros.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. CHARTIER – Merci, Madame la Présidente. C'est très simple, Madame MALAISÉ, la subvention de Défi métiers est alignée sur celle de l'État. Nous sommes exactement à parité : 50-50, c'est le principe même de la subvention. Si c'est 1,1, c'est peut-être parce que les prévisions de l'État sont de 1,1, mais il y a un alignement systématique sur la participation de l'État, et cela ne pénalise pas le fonctionnement de Défi métiers. C'est Marie-Christine DIRRINGER qui, en tant que présidente, veille aujourd'hui sur Défi métiers, et elle le fait avec beaucoup d'efficacité. Défi métiers aura toutes les ressources dont il aura besoin, mais toujours dans cette logique de parité avec l'État.

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix le rapport 033. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-033
POUR : LR, S&R, UDI, FN (articles 4 et 5), EELVA, CD, FdG
CONTRE : FN (articles 1, 2 et 3)
ABSENT : RCDE
ADOPTION

CP 2017-031 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle » - dispositif régional « Avenir jeunes » le financement des espaces de dynamique d'insertion en 2017 : première affectation - PROCÉDURE D'URGENCE

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-031
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG
ABSENT : RCDE
ADOPTION

CP 2017-013 : Chapitre 939 « Action économique » code fonctionnel 92 « Recherche et innovation » pour Le Lieu du Design en Île-de-France, code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales » pour Paris Région Entreprises, code fonctionnel 56 « Technologies de l'information et de la communication » pour l'Agence Numérique Île-de-France La Fonderie - organismes associés bénéficiant du concours de la Région Île-de-France, premières affectations 2017 des subventions globales de fonctionnement en faveur : - de la fonderie - de paris région entreprises - du lieu du design en Île-de-France - adoption d'un avenant n° 2 à la convention d'objectifs et de moyens entre la Région et la fonderie - PROCÉDURE D'URGENCE

AMENDEMENT DE L'EXÉCUTIF

Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Pour le rapport 013, nous avons un amendement de l'Exécutif. Monsieur le Vice-Président.

Amendement de l'Exécutif

M. CHARTIER – Merci, Madame la Présidente. C'est l'amendement de l'Exécutif au sujet de l'Atelier, dont nous avons parlé voilà deux jours en Assemblée régionale. Il s'agit de l'application de ce que nous avons voté en Assemblée régionale pour pouvoir ajuster la fin des responsabilités de l'Atelier.

Mme la Présidente – Y a-t-il des explications de vote ?

EXPLICATIONS DE VOTE

M. SERNE (EELVA) – Madame la Présidente, il faut apporter les sommes nécessaires, mais, comme nous ne souhaitons pas entériner cette disparition de l'Atelier, nous ferons NPPV pour ce vote.

Mme la Présidente – Je rappelle qu'il s'agit d'une réinternalisation des activités d'ESS au sein de la direction des affaires économiques. Madame de la GONTRIE.

Mme de la GONTRIE (S&R) – J'ai regardé votre amendement, et sur la question des organismes il y a les décisions que vous avez prises, ce que vous votez dans les conseils d'administration, etc. Pourrions-nous avoir des éléments – comme une note – qui permettent de confirmer la stabilité juridique de ce que vous êtes en train de faire ? J'ai en effet de vrais doutes sur la responsabilité que prend la Région lorsqu'elle vote en conseil d'administration et lorsqu'elle décide la disparition d'une subvention, qui amène de fait à la disparition d'une structure. Je m'interroge sur la notion de gestion de fait, sans pour autant préjuger de son existence, à ce stade. Tout le monde aurait intérêt à éviter les procès d'intention, et je distingue ce point de la question du choix politique, Madame la Présidente. Le choix politique est un sujet qui vous appartient. Pour ce qui est de la stabilité juridique, c'est plus compliqué, et vous auriez tout intérêt à ne rien cacher.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. CHARTIER – Merci, Madame la Présidente. Il n'y a absolument aucun sujet à cet égard, car les subventions sont de la responsabilité de l'Assemblée régionale, et jamais un organisme et sa survie ne peuvent obliger l'Assemblée régionale à voter une subvention, quel que soit l'organisme : qu'il soit associé ou non. L'Assemblée régionale est souveraine, c'est un principe. Par ailleurs, que le conseil d'administration prenne une décision et que l'Assemblée régionale décide d'assumer cette décision, en donnant une subvention pour faire en sorte que les salariés soient respectés, c'est normal et c'est même la moindre des choses de la part de la Région, qui a accompagné le fonctionnement de l'Atelier durant toutes ces années. C'était d'ailleurs une volonté possible de la majorité précédente. Le contexte a changé, pour deux raisons :

- la Cress a été décidée par l'actuelle majorité gouvernementale, ce qui enlève *de facto* nombre de responsabilités à l'Atelier, voire l'essentiel de ses responsabilités ;
- la décision a été prise d'internaliser les responsabilités, de sorte que mécaniquement cela vide l'ensemble des missions de l'Atelier telles qu'elles étaient pratiquées jusqu'à présent.

Nous sommes parfaitement dans notre objectif de faire en sorte d'ajuster l'ensemble des dispositifs, qu'ils soient propres à la Région ou qu'ils soient organismes associés par le truchement de subventions. Nous ne sommes pas dans un caractère de gestion de fait, puisqu'il y a une responsabilité – celle du conseil d'administration de l'Atelier –, qui a été prise par l'Atelier.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Ce n'était pas ma question.

M. CHARTIER – Il me semble que c'était votre question.

Mme la Présidente – Vous nous parlez de risque juridique, nous vous répondons qu'il n'y en a pas, je pense que c'est une réponse qui s'entend.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Cela ne peut pas être affirmatif dans la mesure où il y a l'Atelier, mais aussi le festival et l'Ariam. Votre Vice-Président vient de tenir des propos très intéressants, puisqu'ils ciblent le problème.

Mme la Présidente – Madame de la GONTRIE, vous n'avez pas la parole.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Pourquoi ?

Mme la Présidente – Nous ne sommes pas dans un débat. Vous avez le droit de faire une explication de vote.

Mme de la GONTRIE (S&R) – Je croyais que nous étions en Commission permanente...

Mme la Présidente – Ce n'est pas le débat permanent ici, ce n'est pas non plus la primaire permanente. Madame de la GONTRIE, quand j'étais en face de vous, je respectais le protocole.

Nous allons voter le 013. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement de l'exécutif

POUR : LR, S&R, UDI, CD, FdG

NPPV : EELVA

ABSENT : RCDE

CONTRE : FN

ADOPTION

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017- 013

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA (le reste du rapport), CD, FdG

ABSTENTION : FN, EELVA (articles 2 et 3)

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-052 : Chapitre 909 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services », chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 94 « Industrie, artisanat, commerce et autres services » - Paris région up tome 1 - mise en place et adoption des aides Innov'up, PM 'up et TP' up ainsi que du fonds régional de garantie - attribution de subventions dans le cadre des dispositifs PM 'up, TP' up et Back'up

ERRATUM

*Commission du développement économique, de l'emploi et de l'innovation : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n° 11 du FN.

Amendement n° 11 (FN)

M. LEGRAND (FN) – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, cet amendement, qui est dans la ligne de ce que nous avons l'habitude de présenter, vise à vérifier que les entreprises qui bénéficient de subventions publiques utilisent bien ces subventions aux fins qui sont définies dans les conventions, et non par exemple pour faire de la spéculation ou d'autres activités qui finiraient par être nuisibles à l'entreprise et aux salariés en cas d'échec. Cela se place dans notre volonté d'un plus grand contrôle de l'utilisation de l'argent public par les entreprises bénéficiant de subventions.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. CHARTIER – Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur LEGRAND, pour votre amendement. Nous avons en fait intégré dans la convention type PM'up un alinéa qui protège cela. Par conséquent, l'on ne peut pas faire que l'apport de la subvention PM'up bénéficie directement aux actionnaires. Il y a une protection à cet égard, de sorte que cet amendement est en réalité satisfait.

Mme la Présidente – Je mets aux voix cet amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 11

POUR : FN

CONTRE : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Nous avons quatre amendements EELVA, qui ne sont pas dans l'ordre des numéros, il faut donc se concentrer... Après le 15 viendront le 13, le 14 et le 16.

Mme MONVILLE-de CECCO (EELVA) – L'amendement n° 15 est en faveur des petites entreprises et va dans le même sens que l'amendement n° 16. Pouvons-nous éventuellement présenter les deux en même temps ?

Mme la Présidente – Le 15 et le 16.

Amendements n^{os} 15 et 16 (EELVA)

Mme MONVILLE-de CECCO (EELVA) – Ces amendements ont exactement la même finalité. Le 16 consiste à supprimer l'obligation d'engager dix personnes, parce que cela exclut de fait les TPE et pour que ce dispositif puisse aussi concerner les petites et moyennes entreprises, dont on ne dit jamais assez combien elles sont utiles à notre économie, notamment pour le nombre d'emplois qu'elles produisent.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président, concernant ces deux amendements : 15 et 16.

M. CHARTIER – Merci, Madame la Présidente. Merci pour la présentation globale de ces deux amendements. Il y a deux points importants :

— il faut que nous restions vraiment dans le cadre de TP'up tel qu'il existe aujourd'hui, parce que ce règlement a été bien affiné, notamment avec l'ensemble des structures qui représentent des très petites entreprises. Nous sommes vraiment dans cette phase de fonctionnement de TP'up, qui est un produit qui démarre. Il faut que nous continuions à le perfectionner. C'est pour cela que je ne suis pas favorable au fait que l'on puisse « bouger les lignes » ;

— pour Back'up, il est très important que nous nous concentrons sur les entreprises qui peuvent avoir un véritable effet sur l'emploi. Il ne faut pas que nous descendions trop bas, parce que cela ne pourrait pas atteindre l'objectif. Si nous voulons avoir un vrai effet avec Back'up, il faut que nous restions à un niveau d'emploi convenable. L'aide Back'up est une aide non à la restructuration mais à la continuation d'activité, dès lors que l'entreprise connaît une baisse d'activité – pour des raisons indépendantes de sa volonté, externes –, et il faut que nous restions dans une logique d'entreprise avec un certain nombre d'emplois, pour éviter la dispersion de l'effet. C'est pourquoi je ne peux pas être favorable aux deux amendements, et je m'en excuse.

Mme la Présidente – Qui est pour l'amendement n^o 15 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n^o 15 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Concernant l'amendement n^o 16, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n^o 16 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Nous avons maintenant les amendements 13 et 14. Monsieur SERNE.

Amendement n^{os} 13 et 14 (EELVA)

M. SERNE (EELVA) – Madame la Présidente, cela concerne l'adaptation du règlement d'intervention de TP'up. Il s'agit d'ajouter un article 3, relatif aux projets éligibles et complété par un alinéa excluant de ce dispositif les projets qui ont trait à l'armement, au nucléaire, aux nuisances à l'environnement et aux engagements du traité de Paris de la Cop 21.

Mme la Présidente – S'agit-il du 13 et du 14 en réponse commune ?

M. SERNE (EELVA) – Si vous le souhaitez, car le 14 ne concerne pas ce même règlement, il vise simplement à ajouter dans le dispositif les aides à l'économie sociale et solidaire.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. CHARTIER – Merci, Madame la Présidente. Merci pour la présentation de ces deux amendements. Ce sont effectivement deux amendements qui se complètent, puisque l'un est quelque chose de connu : c'est ce que nous avons voulu supprimer – toute forme d'exclusion – que vous avez voulu rajouter. Vous les aviez mises sous l'ancienne majorité : les exclusions pour l'éligibilité à PM'up. Nous

restons pour notre part sur la logique consistant à dire que toutes les entreprises peuvent concourir à PM'up, quel que soit leur domaine d'activité, et en l'occurrence l'armement, le nucléaire sont pour nous parfaitement légitimes. Nous allons donc rester sur cette logique.

Concernant l'économie sociale et solidaire, je rappelle que PM'up est aussi fait pour financer des projets d'économie sociale et solidaire. C'est pourquoi nous ne voulons pas être trop précis. En étant trop précis, nous risquons d'exclure. C'est pour cela qu'un bon règlement est un règlement qui est le plus court possible, afin qu'il soit le plus large possible, et c'est tout l'esprit de ce règlement PM'up.

Mme la Présidente – Monsieur KIENZLEN.

M. KIENZLEN (S&R) – Merci, Madame la Présidente. Nous allons voter le 14. Nous aimerions voter le 13, mais je demande au groupe EELVA s'il serait possible de supprimer la mention du marketing.

M. SERNE (EELVA) – Oui.

Mme la Présidente – Je suis désolée, Monsieur KIENZLEN, mais seul l'Exécutif peut sous-amender en séance.

M. SERNE (EELVA) – Il a malgré tout notre accord moral ! Comme en plus l'amendement va être battu...

M. KIENZLEN (S&R) – Nous le reposerons la prochaine fois...

Mme la Présidente – Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Nous allons voter pour ces amendements. Monsieur le Vice-Président, vous dites qu'il faut des règlements courts pour que ce soit le plus large possible, et j'ai bien compris la logique sous-jacente, mais je voudrais néanmoins me féliciter du fait que le jury PM'up se doit accordé pour ne pas subventionner les entreprises dont les actionnaires reçoivent des dividendes. Je trouve que c'est une règle de bon aloi.

Mme la Présidente – Je mets aux voix les amendements. Qui est pour le n° 13 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 13 (EELVA)

POUR : EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSTENTION : S&R

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Concernant le n° 14, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 14 (EELVA)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je remercie le Vice-Président CHARTIER.

Je mets le rapport aux voix. Qui est pour le 052 ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-052

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA (sauf article 2), CD, FdG

ABSTENTION : FN, EELVA (article 2)

ABSENT : RCDE

ADOPTION

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme ADLANI – Action sociale, santé et famille

CP 2017-044 : Chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales » - formations sanitaires et sociales : aides aux élèves et étudiants inscrits en formations sociales, paramédicales et maieutiques : première affectation pour 2017 - alignement des bourses sur l'enseignement supérieur - modification du règlement des bourses et du règlement du fonds régional d'aide sociale remises gracieuses - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-044

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons au rapport 038, avec deux amendements S&R : 8 et 9. Monsieur TRIGANCE.

CP 2017-038 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme HP 021-005 « Jeunesse et vie associative », action 10200507 « Centre de ressources égalité Femmes/Hommes », chapitre 934 « Développement social et santé », sous-fonction 40 « Services communs », sous-fonction 41 « Santé » - première affectation des subventions 2017 en faveur des organismes associés à l'action régionale dans le domaine des solidarités - centre régional d'information et de prévention sida Île-de-France (CRIPS) - transport sanitaire hélicoptère en Île-de-France (TSHIF) - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

M. TRIGANCE (S&R) – Merci, Madame la Présidente. Pour ce qui est de l'amendement n° 8, nous souhaitons ajouter un paragraphe qui précise la nécessité de faire de la lutte contre toutes les formes de discrimination un axe transversal d'intervention du Crips (centre régional d'information et de prévention du sida), avec notamment l'organisation d'une campagne de prévention contre les LGBT-phobies. Nous regrettons en effet que la lutte contre les discriminations, contre les préjugés et les stéréotypes ne soit plus mentionnée dans les objectifs de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Région Île-de-France et le Crips. Nous considérons que les préjugés et les discriminations, de même que les situations d'exclusion qui en découlent, ont une incidence très négative sur l'estime de soi et la santé ; la prévalence du suicide est ainsi quatre fois supérieure chez les jeunes LGBT.

Enfin, l'éducation à l'égalité filles-garçons, femmes-hommes doit selon nous demeurer une priorité dans les interventions du Crips, dans un double objectif :

- la réduction des inégalités en santé ;
- la promotion du bien-être, d'où cet amendement.

Mme la Présidente – Madame ADLANI.

Mme ADLANI – Merci, Madame la Présidente. Je vous propose de faire une réponse commune aux amendements 8 et 9. Monsieur TRIGANCE, je tiens à vous rassurer : la lutte contre les discriminations est une priorité régionale, et elle apparaît d'ailleurs dans les statuts du Crips. Les statuts ont été votés en juin dernier. Dans le conseil d'administration du Crips et lors de l'assemblée générale, des personnes de l'opposition sont présentes – en l'occurrence, en juin, M. RUIZ et Mme représentaient Jean-Luc ROMERO-MICHEL. La lutte contre les discriminations est donc une action, une priorité pour nous. Elle est une priorité dans l'action du Crips, mais également dans l'action régionale. Un rapport a été présenté en septembre 2016 et défendu par mon collègue Patrick KARAM, mettant en œuvre des appels à projets dans le cadre de ces luttes contre les discriminations, avec une forte volonté d'égalité hommes-femmes.

S'agissant de votre amendement n° 9, qui fait référence à la lutte contre le VIH, vous portez une attention particulière aux publics vulnérables et vous en faites une liste. Je précise que certaines populations ne sont pas évoquées dans votre amendement : vous n'évoquez pas les HSH, les transsexuels, les travailleurs du sexe. C'est une précision sur cet amendement, qui se veut restreint dans votre proposition. Les publics vulnérables sont en tout cas pris en compte dans la convention d'objectifs et de moyens qui va être signée entre la Région et le Crips. La lutte contre le VIH est une intervention que nous allons mener, une mobilisation forte, avec les deux ambassadeurs qui ont été désignés par la Présidente. Enfin, une préfiguration d'une agence de lutte contre les discriminations est portée par Florence PORTELLI et sera créée durant cette mandature.

M. TRIGANCE (S&R) – Madame la Présidente, sauf erreur de ma part, je lis « sous-amendement de l'Exécutif en réponse » sur l'amendement n° 8.

Mme la Présidente – Non, il n'y a pas de sous-amendement, il a été retiré

Mme AUTAIN (FdG) – J'ai écouté attentivement Mme ADLANI, qui regrette que l'amendement n'inclue pas les transsexuels ni les travailleurs du sexe. Je voulais avoir un éclairage sur la position de la majorité régionale, afin de savoir s'il s'agissait là d'une défense des travailleurs du sexe ou si la position abolitionniste restait celle de Mme PÉCRESSE et de sa majorité.

Mme la Présidente – Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) – J'ai moi-même sursauté, mais positivement ! Ce jour est à marquer d'une pierre blanche, je pense que c'est la première fois qu'une élue et responsable de droite :

- s'inquiète de l'absence des transsexuels dans un amendement de la gauche ;
- utilise le terme de « travailleurs du sexe ».

Vous me permettez d'en avertir le président du Strass – le syndicat des travailleurs du sexe –, Thierry SCHAFFAUSER, qui en sera ravi. Je note cela de façon très positive, mais je pense être assez isolé dans cette assemblée. Nous voterons malgré tout les amendements proposés par le Parti socialiste.

Mme la Présidente – Voulez-vous retirer votre amendement, Monsieur TRIGANCE, car l'on ne fait pas d'explication de vote sur son propre amendement ?

M. TRIGANCE (S&R) – Ce n'est pas une explication de vote, Madame la Présidente, mais nous souhaiterions savoir quel était le sous-amendement de l'Exécutif en réponse et pourquoi il a été retiré. J'aimerais que vous répondiez à cette question.

Mme la Présidente – S'il n'y a pas de sous-amendement, c'est qu'il n'y a pas de sous-amendement.

M. TRIGANCE (S&R) – Je suis désolé, mais je lis ce qui est écrit : « sous-amendement ». Nous aimerions donc savoir quel était ce sous-amendement.

Mme la Présidente – Ce qu'a voulu démontrer Mme ADLANI, c'est qu'il y a une inanité totale dans le fait de commencer à faire des listes. N'essayez pas de tirer ses paroles au-delà de ce qu'elle a voulu dire. Il y a une grande inanité dans le fait d'essayer de lister tout le monde, et le sous-amendement visait à tenter de globaliser ou lister tout le monde.

M. TRIGANCE (S&R) – Alors nous sommes d'accord ! Pourquoi ne le maintenez-vous pas ?

Mme la Présidente – Non. Monsieur TRIGANCE, nous ne sommes pas dans un dialogue.

M. TRIGANCE (S&R) – Excusez-moi, Madame la Présidente, mais il n'y a plus aucune référence aux publics vulnérables ; le problème est là. Après, nous pouvons nous mettre d'accord, y compris en globalisant comme vous venez de le dire. Nous sommes tout à fait d'accord, nous ne comprenons donc pas pourquoi vous auriez retiré ce sous-amendement qui nous convient très bien. Considérez qu'il y a d'autres raisons que vous ne voulez pas nous citer.

Mme la Présidente – Quand vous aurez la majorité, vous rédigerez vous-même les articles comme vous le souhaiterez. Ce jour-là, Pierre SERNE débattrait avec vous pour savoir s'il faut rajouter ou non les travailleurs du sexe. Pour répondre à Mme AUTAIN, je suis pour la pénalisation des clients – comme elle le sait –, puisque je considère que le corps n'est pas une marchandise. Le sujet est simple : quand l'on parle de lutte contre les discriminations, c'est une inanité de commencer à faire une liste. Tous les publics discriminés sont aujourd'hui l'objet de l'action de prévention de la Région.

M. TRIGANCE (S&R) – La liste est dans la loi, Madame la Présidente. Nous avons réintroduit ce qui n'y était plus. C'est cela la réalité.

Mme la Présidente – Monsieur TRIGANCE, vous n'avez pas la parole.

Un intervenant – Je vous sens gênée.

Mme la Présidente – Je ne suis pas gênée, je dis juste que nous ne citerons pas l'ensemble des publics, parce que nous allons en oublier. Je rappelle que la stratégie « Onu sans sida » recommande de ne jamais faire de liste, parce que nous en oublierions. C'est la position de

la Région. Vous avez néanmoins le droit de déposer un amendement pour commencer à faire une liste – qui est tronquée puisqu'elle en oublie. Cela montre que nous ne pouvons pas faire de liste.

Nous mettons aux voix l'amendement n° 8. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 8 (S&R-RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Concernant l'amendement n° 9, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 9 (S&R-RCDE)

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Pour le rapport 038, Monsieur TRIGANCE, vous pouvez faire une explication de vote. Les explications de vote sont, elles, conformes au mode de fonctionnement de cette Commission permanente. Monsieur TRIGANCE, vous avez la parole.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. TRIGANCE (S&R) – Merci, Madame la Présidente. À l'avenir, sur un sujet où nous venons de voir votre embarras et votre absence d'arguments, ce serait bien que vous vous dispensiez d'invoquer les questions de majorité et de minorité, parce que c'est un peu court dans le débat. Nous venons de voir que vous êtes en difficulté, que vous essayez de vous en sortir comme vous le pouvez, mais qu'au bout du compte les choses restent extrêmement floues de votre côté.

Mme la Présidente – Elles sont extrêmement englobantes, c'est ce que vous ne voulez pas comprendre.

Je mets aux voix l'article 038. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-038

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-021 : Chapitre 901 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales », chapitre 931 « Formation professionnelle et apprentissage », code fonctionnel 11 « Formation professionnelle », code fonctionnel 13 « Formations sanitaires et sociales » - formations sanitaires et sociales : - avancés sur la subvention globale de fonctionnement 2017 - programme triennal de qualification par la formation continue - étude de faisabilité pour le développement d'une solution informatique de gestion et suivi des organismes de formation sanitaire et sociale - transfert d'une subvention suite à fusion

Commission de la famille, de l'action sociale et du handicap : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-021

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme JOUANNO – Écologie et développement durable

CP 2017-034 : Chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 75 « Politique de l'énergie », programme HP 75-001 (175001) « Politique énergie-climat », action 17500105 « Efficacité énergétique », action 17500106 « Energies renouvelables », programme PR 75-001 (475001) « Politique énergie-climat », action 475001063 « Energies renouvelables », chapitre 937 « Environnement », sous fonction 75 « Politique de l'énergie », programme PR 75-001 (475001) « Politique énergie-climat », action 475001033 « Soutien aux agences, espaces et points info énergie », programme HP 75-001 (175001) « Politique énergie-climat », action 17500104 « Actions d'intérêt général dans le domaine de l'énergie » - politique énergie-climat - première affectation 2017 -convention-cadre relative à la gestion en paiement dissocié par l'agence de services et de paiement (ASP) du co-financement FEADER des aides hors SIGC de la Région Île-de-France pour la programmation 2014-2020

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-034

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous passons au secteur présenté par Mme JOUANNO et au rapport 035.

CP 2017-035 : 907, 935, 937 et 939 - organismes extérieurs bénéficiant des concours de la Région dans les secteurs de l'aménagement des territoires, de l'environnement et de l'agriculture – 1^{ère} affectation 2017

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***
*Commission de la ruralité et de l'agriculture : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme la Présidente – Nous avons un amendement n° 1, du Front de gauche. Pour mémoire, le doublon n° 6 a été retiré. Monsieur MIGNOT.

Amendement n° 1 (FdG)

M. MIGNOT (FdG) – Merci, Madame la Présidente. Nous allons évidemment voter pour ce rapport, puisqu'il verse des subventions aux organismes associés. Nous ferons néanmoins deux remarques :

- nous n'avons toujours pas les résultats des audits, alors que nous arrivons dans l'exécution budgétaire et malgré une énième demande. Un audit a été remis, mais partiellement et sans être signé. Nous redemandons donc avec insistance à disposer de ces audits qui portent sur la gestion de ces organismes associés ;
- nous considérons que ces subventions accordées aux organismes associés sont largement insuffisantes et ne permettent pas à ces OA de fonctionner dans de bonnes conditions. Nous redemandons au travers de cet amendement le versement de subventions égales à celles qui ont été versées en 2015.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur MIGNOT. La parole est à la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Madame la Présidente. Monsieur MIGNOT, c'est un débat que nous avons eu maintes fois, y compris au sein de la commission. J'ai déjà répondu sur la question des audits. La question centrale est maintenant de fixer les perspectives d'évolution – ce qui sera fait rapidement. Concernant l'amendement en cause, l'objet de ce rapport est de préattribuer 60 % de l'enveloppe qui a été votée dans le cadre du budget. C'est donc plutôt dans le cadre du budget, mais vous aviez déjà déposé un amendement sur ce point. Je maintiendrai donc les mêmes arguments : nous sommes dans un dispositif de rationalisation des établissements avec leur évolution. Par conséquent, c'est un avis défavorable.

Mme la Présidente – Y a-t-il des explications de vote ? Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA (S&R) – Madame la Présidente, Madame la Vice-Présidente, je crois que vous n'avez pas répondu à la question de mon collègue du Front de gauche. Il a appris qu'un document partiel nous avait été envoyé, puisque des pages en ont été retirées. Vous avez requalifié cet audit en étude et en document préparatoire, pour ne pas avoir à nous en transmettre l'intégralité. Il y a là un problème. Je redis que nous aimerions disposer de l'intégralité du document, que vous avez vous-même qualifié d'« audit » dans la presse, et non

d'étude ou de document préparatoire, Madame la Présidente. Si, « quand c'est flou, c'est qu'il y a un loup », là, ce n'est plus un loup, c'est une meute qui nous guette. J'aimerais que nous ayons l'intégralité du document sur lequel vous fondez les décisions, et vous ne pouvez pas vous cacher derrière le fait qu'il y a une majorité : nous le savons.

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix l'amendement. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 1

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Nous avons une demande de parole EELVA.

Mme MONVILLE-de CECCO (EELVA) – Cela va exactement dans le même sens que les remarques que viennent de faire nos collègues de la gauche. L'ensemble de ces organismes associés qui ont pour compétence l'environnement ou la protection de l'environnement voient leurs subventions baisser, et pour certains de façon très importante. Nous ne sommes ici que sur une partie de l'attribution, mais la subvention globale baisse, et ce, sur des critères que nous ne connaissons pas et que nous ne pouvons mesurer, puisque cet audit ne nous a pas été communiqué. Quand il l'a été, il l'a été de façon tronquée et partielle. Nous aimerions donc savoir ce qui vous amène à ces arbitrages et à ces prises de décision.

Mme la Présidente – Madame la Vice-Présidente.

Mme JOUANNO – Merci, Madame la Présidente. La règle qui a été appliquée aux organismes associés dans le domaine de l'environnement est la même que pour tous les autres organismes associés, soit une baisse de 6 % de leur budget de fonctionnement. Quant au rapport d'audit, ce qu'avait dit très clairement la présidente, notamment dans le cadre de sa réponse à une question écrite, c'est que l'intégralité n'a pas été transmise : seulement les éléments de constat et non les préconisations, puisque c'est un rapport préparatoire à une décision ultérieure sur l'avenir de ces organismes associés. Par conséquent, tout ce qui relève des recommandations est à l'Exécutif, et l'Exécutif en tirera les conclusions. C'est uniquement sur la partie constatations que le rapport a été transmis. Cela explique que la pagination ne soit pas la pagination finale.

Mme la Présidente – Quand un rapport expose différents scénarios, lâcher l'ensemble des scénarios dans la nature peut susciter des interrogations sur le scénario que nous allons choisir. Cela s'appelle un document préparatoire et n'a pas vocation à être communiqué. Cela ne se fait pas. C'est la décision finale qui a vocation à être communiquée et à être concertée avec les acteurs. Vous pouvez saisir la CADA ou qui vous voulez, nous avons toutes les jurisprudences pour vous expliquer que les constats – les audits – doivent et peuvent être demandés et communiqués. En revanche, les préconisations, les scénarios d'évolution appartiennent à l'autorité qui prend la décision et qui ne doit pas les dévoiler, au risque de provoquer des inquiétudes infondées. C'est le fonctionnement normal d'une administration. Si vous voulez vous transformer en syndicat contestataire, vous pouvez le faire. Il paraît que toute réponse aux questions des groupes est publiée. Monsieur DA SILVA.

M. DA SILVA (S&R) – Madame la Présidente, je risque de vous paraître un peu têtue, mais nous ne pouvons pas nous satisfaire de votre réponse et de la réponse de votre Vice-Présidente Chantal JOUANNO. Nous ne savons pas quel est l'organisme, la société, l'association, le service qui a réalisé cette étude. C'est, paraît-il, un stagiaire, que nous ne connaissons pas : c'est un premier problème de transparence. Nous ne savons pas si cela a été fait en interne ou en externe et comment cela a été rémunéré. Cela peut parfois donner des indications sur l'objectivité ou non du travail réalisé.

Par ailleurs, Madame la Présidente, même si vous semblez méconnaître les règles de mise en ligne des réponses aux questions, votre réponse a été mise en ligne, mais non la pièce jointe qui lui était associée. Ce ne sont pas les dernières pages du rapport qui ont été retirées, ce sont les pages du milieu du rapport. Je ne connais pas cet organisme qui fait des constats au début, des constats à la fin et des préconisations au milieu. Ce serait bien la première fois que ce serait ainsi fait. Vous n'avez-vous-même jamais qualifié dans la presse ce document de document préparatoire – nous avons les coupures de presse et les interviews à votre disposition. Vous avez indiqué que c'était un audit ; dès lors que c'est un audit, son intégralité est consultable par l'ensemble des élus. Nous sommes donc têtus, mais nous allons au bout de notre démarche. S'il le faut, nous engagerons un avocat pour obtenir l'ensemble de ce document, mais ce serait à la fois perdre du temps, perdre de l'argent et simplement faire obstacle à la transparence bienveillante qui doit régner en démocratie, pour que nous puissions débattre sereinement, Mesdames la Vice-Présidente et la Présidente.

Mme la Présidente – Je vous ai déjà répondu. Une explication de vote de M. SERNE.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. SERNE (EELVA) – Nous ferons NPPV sur ce rapport, mais nous ferons une remarque. À force de ne pas vouloir donner les éléments, vous créez la suspicion sur ce que contient le rapport. Si tout est simple et irréfutable, pourquoi ne pas le donner ? Les rôles changent certes quand on est dans la majorité et l'opposition, mais je rappellerai que vous nous avez presque harcelés pour avoir toutes les études, notamment l'étude Mensia qui nous aidait – la majorité –, à préparer le passe Navigo à tarif unique. Nous vous avons donné ces études, sur lesquelles vous vous êtes énormément appuyés, et il y avait tous les scénarios possibles dans ces études. Nous considérons que c'était un document préparatoire pour notre travail de mise en place du passe Navigo à tarif unique. Vous avez exigé de l'avoir, vous l'avez eu. Par souci de transparence et de respect démocratique du travail de l'opposition, vous pourriez au moins nous donner l'ensemble de ces éléments. Ensuite, les décisions seront prises de toute façon, et chacun pourra juger comme il veut.

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport 035. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-035

POUR : LR, UDI, CD

ABSTENTION : FN

NPPV : S&R, EELVA, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-041 : Chapitre 907 « Environnement », sous-fonction 73 « politique de l'air », programme « Soutien à AIRPARIF », action « Investissement et études », chapitre 937 « Environnement », sous-fonction 73 « politique de l'air », programme « Soutien à AIRPARIF », action « Fonctionnement d'AIRPARIF » - affectation de subventions à AIRPARIF - premières affectations 2017 – modifications administratives suite à des erreurs matérielles relevant du dispositif « Soutien direct pour les structures du secteur de l'environnement » - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'environnement et de l'aménagement du territoire : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-041

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie Chantal JOUANNO. Nous passons au secteur des transports. Monsieur BEAUDET.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. BEAUDET – Transports

CP 2017-019 : Chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 810 « Services communs », programme HP 810-019 « Contribution régionale à l'exploitation des transports franciliens » - versement de la contribution de la Région à l'exploitation des transports publics franciliens : première attribution en 2017 - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Au rapport 019, nous avons une demande de parole EELVA. Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) – Nous voulions juste savoir si ce montant tenait compte ou non de la réévaluation de l'augmentation des contributions publiques, puisqu'elle avait été calculée sur la base de 1,2 % d'augmentation et que celle-ci est finalement de 0,8 %. Cette première affectation au Stif tient-elle compte de cette évolution, ou ce montant aura-t-il vocation à bouger en cours d'année ?

M. BEAUDET – Nous sommes sur la même prévision que celle que j'ai évoquée lundi lors du budget, soit 1 %, de manière réservée, pour laisser place au débat que nous aurons au Stif. C'est donc inclus.

M. SERNE (EELVA) – Si nous sommes à 0,8 % au Stif, y aura-t-il un ajustement ?

M. BEAUDET – Bien entendu.

M. SERNE (EELVA) – Nous voterons pour cette affectation.

Mme la Présidente – Merci. Je mets aux voix le 019. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-019

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous arrivons au rapport 020. Nous avons deux amendements en réponse commune : n° 17 EELVA et n° 7 S&R.

CP 2017-020 : Chapitre 938 « Transports », code fonctionnel 810 « Services communs », programme HP 810-020 « Actions spécifiques en matière de tarification » - financement des déplacements des personnes les plus modestes en Île-de-France - première attribution en 2017

Commission des transports : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Amendement n°7 (S&R)

M. KIENZLEN (S&R) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, la mise en œuvre par la précédente majorité du passe Navigo a pu permettre de dégager environ 35 millions d'économies. Cet amendement vise, de manière cohérente avec nos prises de position depuis le début de la mandature, à rétablir la solidarité transports pour les bénéficiaires de l'AME (l'aide médicale de l'État), notamment parce que c'est dans cette salle, Madame la Présidente, que des associations vous ont fait part de la difficulté qu'ont les personnes atteintes du sida à se mouvoir en Île-de-France, par exemple, depuis cette réduction transports. Nous aimerions, en cohérence avec votre grand plan Région contre le sida, que vous rétablissiez cette aide. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Pour l'amendement n° 17, Monsieur SERNE.

Amendement n° 17 (EELVA)

M. SERNE (EELVA) – Dans la droite ligne de ce qui vient d'être dit par Jonathan, il s'agit de réabonder la ligne pour réintégrer les montants retirés pour l'AME. Il ne me semble pas nécessaire de refaire l'argumentaire, qui est maintenant connu depuis quelques années, mais nous ne lâcherons pas sur ce sujet. Nous proposerons donc cet amendement tant qu'il le faudra.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. BEAUDET – Comme le dit très bien Pierre SERNE, c'est un sujet sur lequel nous sommes en désaccord. Vous assumez de façon constante vos positions. Je ne vais pas rappeler le fond du débat, mais il s'agissait notamment d'arrêter le financement à destination des étrangers en situation irrégulière. J'entends l'argumentaire autour du sida, mais tous les étrangers en situation irrégulière n'ont pas le sida. J'entends bien l'angle d'entrée sur le sujet, mais, comme vous ne changez pas de position et que vous portez ce combat, nous ne changeons pas non plus de position. J'appelle donc au rejet de ces deux amendements.

Mme la Présidente – Une explication de vote, Madame GUIBERT.

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme GUIBERT (FN) – Merci, Madame la Présidente. Monsieur le Vice-Président, notre groupe Front national votera contre ces deux amendements, car il est parfaitement injuste de proposer de remettre en place la gratuité des transports pour les clandestins – qui sont donc en situation irrégulière. Surtout, ce sont des bénéficiaires de l'AME – l'aide médicale d'État –, de sorte qu'il s'agit d'accorder des soins médicaux gratuitement aux clandestins. La gauche dogmatique souhaite ainsi faire voyager gratuitement les clandestins aux frais des contribuables et des usagers – qui apprécieront.

J'ai également lu attentivement l'amendement d'Europe écologie les Verts. Pour justifier la mise en place de ce dispositif de gratuité des transports en commun pour les clandestins, vous invoquez que cela émane des valeurs de la République. Dois-je vous rappeler que les valeurs de la République ce sont aussi des règles et des lois ? Les personnes en situation irrégulière bafouent les lois de la République, et elles ne peuvent se maintenir sur le territoire national. C'est la raison pour laquelle elles doivent être expulsées du territoire national.

Enfin, nous pouvons nous féliciter de la position de Madame la Présidente sur la suppression de la réduction de 75 % du montant du passe Navigo accordée aux clandestins, mais cette position est nouvelle. Pendant des années, Madame la Présidente, vous avez en effet voté main dans la main avec les socialistes cette réduction de 75 % du passe Navigo aux clandestins. En 2012, votre groupe, le groupe UMP, présidait, et vous avez voté cette reconduction, main dans la main avec les socialistes. Nous regrettons un peu qu'il vous ait fallu plusieurs années pour vous rendre compte que ce dispositif était particulièrement injuste. Il a fallu attendre la précampagne des élections régionales, la campagne des élections régionales et enfin le retour du Front national dans l'hémicycle régional pour que ce dispositif puisse enfin être supprimé. Mieux vaut tard que jamais. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Monsieur KIENZLEN, vous ne pouvez pas faire d'explication de vote sur votre propre amendement.

M. KIENZLEN (S&R) – Je voulais juste rappeler après cette logorrhée insupportable de Mme GUIBERT que la solidarité envers les personnes malades n'est pas négociable pour nous. Quel que soit leur statut administratif, ils restent des êtres humains, merci de ne pas l'oublier.

Mme la Présidente – Monsieur KIENZLEN, pardon, ça n'a rien à voir avec la maladie. Ce sont des passes annuels. Nous avons supprimé le passe Navigo annuel avec 75 % de réduction pour les étrangers en situation irrégulière. Ils étaient reconnus par le biais du fichier de l'AME, mais cela n'avait rien à voir avec le fait qu'ils étaient malades. Cela dit, nous avons déjà eu ce débat, nous n'y reviendrons pas. Nous savons comment nous l'avons découvert, par le plus grand des hasards, en 2013, alors que Gilles CARREZ était au conseil d'administration de la RATP, occupé à décortiquer toutes les tarifications sociales. Il est venu me voir et m'a demandé : « Sais-tu que dans tes tarifications sociales tu as une tarification à 75 % pour les étrangers en situation irrégulière et leurs familles ? » Je suis désolée, je n'avais pas lu avec suffisamment d'attention la délibération sur les tarifications sociales. Dois-je rappeler combien il y a de tarifs sociaux, Monsieur SERNE ?

Nous votons le 17. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 17

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – M. SERNE a une explication sur le 7.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. SERNE (EELVA) – Madame la Présidente, je veux bien être large d'esprit et tout entendre, mais j'ai du mal à croire que vous découvriez au bout de dix ans un rapport sur la tarification sociale que vous votez tous les deux ans à la fois au Stif et à la Région... En son temps, j'avais exhumé l'amendement porté par Marine LE PEN en 2006 pour supprimer cela. À l'époque, la droite avait voté contre cet amendement avec une explication de vote, en expliquant pourquoi ils votaient contre. Ne faites donc pas semblant de découvrir au bout de dix ans quelque chose que vous avez voté et qui a fait l'objet de débats dans l'Assemblée régionale comme au Stif. Il y a là une mauvaise foi à laquelle vous ne nous aviez plus habitués depuis la campagne.

Mme la Présidente – Monsieur SERNE, chacun sa part de vérité. Si vous ne voulez pas admettre la mienne, ne l'admettez pas, je n'en ai pas grand-chose à faire, compte tenu du contexte. Nous sommes jugés sur nos actes, et nos actes parlent pour nous.

Je mets aux voix le n° 7. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 7

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Monsieur KIENZLEN, vous avez droit à une explication de vote.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. KIENZLEN (S&R) – Comme vous nous avez expliqué que cela n'avait rien à voir avec les personnes malades, je vous rappelle que, pour qu'elles aient la réduction transports, il faut qu'elles soient titulaires de l'AME, et le fichier de l'AME concerne à l'origine des personnes malades. Il est constitué comme cela.

Mme la Présidente – Y a-t-il d'autres explications de vote ?

M. KIENZLEN (S&R) – Je n'ai pas fini. Mme GUIBERT a pu s'exprimer largement et vous ne lui avez pas coupé la parole. Cette discussion aurait pu tranquillement se passer, chacun donnant ses arguments. M. le Vice-Président a été très clair, mais cela a duré dix secondes. Vous avez vous-même souhaité remettre une pièce dans la machine. Cette volonté de pourrir chaque fois la séance est incroyable. Je vous remercie.

Mme la Présidente – Y a-t-il d'autres explications de vote ? Madame MONVILLE.

Mme MONVILLE-de CECCO (EELVA) – Que cela se passe tranquillement est parfois difficile tant les débats peuvent être nauséabonds. Il y a quelque chose d'assez ubuesque dans ces décisions qui sont prises et qui pénalisent ceux qui bénéficieraient jusqu'à présent de l'AME, et donc de la possibilité de se déplacer et éventuellement de se soigner, c'est le fait que la maladie est très souvent quelque chose de contagieux. Nous avons donc tous intérêt à ce que les personnes qui aujourd'hui sont malades puissent être soignées, et ce, dans de bonnes conditions et dans les meilleurs délais. C'est un premier argument.

Le deuxième, c'est que beaucoup d'étrangers en situation irrégulière sur notre territoire sont aussi des étrangers qui travaillent et qui contribuent très fortement à l'économie française. Qu'on le veuille ou non, c'est ainsi. Ce n'est pas satisfaisant que ces étrangers ne trouvent pas à être régularisés, ne puissent pas cotiser de façon à bénéficier de ce que les cotisations devraient leur permettre. Ce n'est pas satisfaisant, mais la plupart du temps ces étrangers travaillent, contribuent à notre économie. Il faut en outre noter que les étrangers en France représentent environ 200 000 personnes qui entrent par an, 80 000 personnes qui sortent, et ce chiffre n'a pas bougé depuis des dizaines d'années. On fait donc un problème d'une chose qui n'en est pas : 200 000 personnes ne mettent pas en péril l'économie française. Les quelques milliers de personnes que cela concerne en Île-de-France ne mettent pas non plus en péril l'économie de notre Région. Vous faites un problème d'une chose qui n'en est pas un, pour mieux dissimuler ce que par ailleurs vous ne faites pas.

Mme la Présidente – Je crois que nous allons réguler le temps des explications de vote. Madame MONVILLE, finissez votre explication de vote, cela n'a rien à voir avec le sujet.

Mme MONVILLE-de CECCO (EELVA) – Cela a parfaitement à voir avec le sujet. Je viens de vous donner trois arguments rationnels, qui montrent que vous faites d'une question qui n'est pas un problème – parce que numériquement cela ne représente rien du tout – un

problème. En réalité, vous abondez dans ce genre de discours totalement nauséabond qui permet de parler d'autre chose que des vraies difficultés que rencontrent les Franciliens.

Mme la Présidente – Nous mettrons donc au procès-verbal que Mme MONVILLE a dit que la question des migrants en situation irrégulière n'est pas un sujet.

Nous mettons aux voix le rapport 020. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-020

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie M. BEAUDET. Madame CHAIN-LARCHÉ. Nous avons une demande de parole EELVA.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CHAIN-LARCHÉ – Ruralité et agriculture

CP 2017-050 : Attributions de subventions (1^{ère} partie des frais de structure) et conventions relatives aux frais de structure 2017 en faveur des parcs naturels régionaux de la Haute Vallée de Chevreuse, du Gâtinais français, du Vexin français et d'Oise Pays de France

Commission de la ruralité et de l'agriculture : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Mme MONVILLE-de CECCO (EELVA) – Madame la Vice-Présidente, bonjour. Nous nous posions seulement différentes questions concernant les subventions attribuées aux PNR (parcs naturels régionaux). Ceux-ci se sont étonnés de ne pas avoir une subvention à la hauteur de ce qu'ils espéraient – c'est le cas du PNR du Vexin français – et des « compétences » supplémentaires que vous leur avez attribuées, en leur demandant de contribuer au maintien des commerces locaux et au dynamisme des territoires ruraux. Pourquoi ces subventions ne sont-elles pas à la hauteur de ce que nous espérions pour qu'ils puissent mener à bien ces nouvelles prérogatives ?

Mme la Présidente – Madame CHAIN-LARCHÉ.

Mme CHAIN-LARCHÉ – Je rappelle que nous nous sommes engagés vis-à-vis des PNR. Le budget est sanctuarisé, reconduit, etc., mais nous sommes aussi dans une période de concertation – que j'ai engagée avant la fin de l'année précédente et qui se poursuit – avec les PNR, mais aussi avec les conseils départementaux concernés : des quatre départements de grande couronne. Cela va nous permettre d'aboutir à l'élaboration du futur contrat de parc. Pour l'instant, nous sommes sur une enveloppe de 60 % – ce n'est bien sûr pas la totalité de ce qui est envisageable – qui sera ajustée à l'avenir, avec un contrat qui va nous permettre de replacer les PNR au centre des politiques régionales, de façon très clairement identifiée et harmonisée avec les différents PNR. Cela contribuera aussi à valoriser l'action des PNR, conjointement à celle de la Région dans les territoires. Il n'y a donc aucune inquiétude à se faire.

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport 050. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-050

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous arrivons au secteur présenté par Mme VON EUW : il n'y a pas d'observation.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme VON EUW – Affaires européennes

CP 2017-053 : Subvention de fonctionnement à l'association Île-de-France Europe

*Commission des affaires européennes : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-053

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

CONTRE : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Concernant le secteur de Mme ÉVREN, qui est retenue par des obligations familiales, il sera rapporté par Othman NASROU.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme EVREN – Éducation

CP 2017-012 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-005 « Schéma des formations » (128005), action « Réussite des élèves » (12800501) - développement des parcours européens de formation dans les sections européennes des lycées professionnels d'Île-de-France 2016 - 2017

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Au rapport n° CP 2017-012, nous avons deux amendements en réponse commune : le n° 2 du groupe FdG et le n° 10 du groupe S&R. Qui les défend ? Monsieur TRIGANCE.

Amendement n° 10 (S&R)

M. TRIGANCE (S&R) – Madame la Présidente, concernant cet amendement, notre groupe Socialiste et Républicains est profondément attaché aux valeurs de l'enseignement public, laïc et gratuit, et nous sommes opposés au versement de subventions à des lycées privés, *a fortiori* confessionnels. Ces établissements ne fixent en effet pas d'objectif en matière de mixité sociale et ne sont absolument pas soumis au respect de la carte scolaire. L'amendement vise ainsi à retirer six dossiers, représentant un montant de 23 856 euros, somme qui sera réaffectée à des projets présentés par des lycées publics. Ne venez pas nous donner, comme vous le faites à chaque fois sur ces questions, des leçons d'égalité car, lorsque nous étions aux responsabilités, nous avons toujours respecté ce que la loi nous demandait de faire par rapport aux établissements privés. Cependant, on ne peut décemment pas prétendre aux mêmes droits lorsque l'on n'a pas les mêmes obligations.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur TRIGANCE. Madame AUTAIN.

Amendement n° 2 (FdG)

Mme AUTAIN (FdG) – Vous ne serez pas étonnée, Madame la Présidente, c'est un amendement qui vise à retirer les lycées privés du dispositif européen en faveur des lycées professionnels. Nous défendons cette ligne de non-subventions à des lycées privés de façon cohérente lors de chaque dispositif de ce type.

Mme la Présidente – Y a-t-il des explications de vote ? Madame MONVILLE - DE CECCO.

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Nous voterons évidemment pour les deux amendements présentés à la fois par le groupe Front de Gauche et le groupe Socialiste et Républicains, pour les mêmes raisons que celles qui viennent d'être évoquées. Je voudrais aussi souligner la difficulté que rencontrent aujourd'hui certains lycées publics en Île-de-France, qui disent manquer considérablement de moyens dans l'accompagnement pédagogique de leurs élèves. Vous vous obstinez à vouloir financer l'enseignement privé mais c'est autant d'argent que vous pourriez allouer à l'enseignement public, alors même que les enfants qui fréquentent les établissements privés sont à bien des égards déjà dans une situation privilégiée. Notre travail est de rétablir un tant soit peu l'égalité entre les enfants sur notre territoire, et non pas de favoriser ceux qui le sont déjà.

Mme la Présidente – Merci, Madame MONVILLE - DE CECCO. J'ai oublié de donner la parole pour une réponse au Vice-président, qu'il me pardonne, mais ce sont toujours les mêmes questions qui reviennent.

M. NASROU – Merci, Madame la Présidente. Ce sont toujours les mêmes questions et ce sera toujours la même réponse, puisque l'Exécutif et la majorité sont attachés à un principe simple : les aides doivent aller aux lycéens indépendamment des choix qu'ils font. Contrairement aux caricatures que l'on peut encore entendre, il y a dans les lycées privés des étudiants, des lycéens et des familles modestes. C'est particulièrement vrai dans certains quartiers populaires. Il faut donc sortir de toute idéologie. C'est un principe constant que de dire, pour ne pas raviver une guerre scolaire qui n'a plus lieu d'être : « Il faut que les aides aillent aux lycéens, quel que soit leur choix. » Ce n'est pas au détriment du public, qui ne voit pas ses aides baisser, mais nous ouvrons aussi ce droit aux lycéens du privé : c'est logique. J'ai entendu un candidat à la primaire dire que la laïcité était parfois utilisée pour s'en prendre à une religion. Je constate dans les propos de Monsieur TRIGANCE que ce n'est pas toujours celle que l'on croit. Sortons des idéologies sur ce sujet. Ce sera évidemment un avis négatif sur ces deux amendements.

Mme la Présidente – Je mets aux voix les amendements. Le n° 2 du groupe FdG : qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 2

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'amendement n° 10 du groupe S&R. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 10

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Monsieur TRIGANCE, une explication de vote sur le rapport.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. TRIGANCE (S&R) – Madame la Présidente, Monsieur NASROU, je ne souhaitais pas réagir avant que vous n'interveniez mais, puisque vous parlez d'idéologie, je vous invite à consulter les comptes rendus de vos parlementaires. En effet, il y a encore peu de temps, Monsieur NASROU, vos parlementaires demandaient dans l'hémicycle la remise en question du financement 80-20, soit 80 % pour le public et 20 % pour le privé. Vos parlementaires remettent en cause ce principe : si ce n'est pas de l'idéologie, je ne sais pas ce qu'est l'idéologie. Certains invoquent même Dieu et les évêques dans l'hémicycle de la République. Puisque vous voulez parler d'idéologie, nous pouvons en effet en parler.

Mme la Présidente – Madame MONVILLE - DE CECCO.

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Monsieur NASROU, votre réponse n'est pas acceptable. Les familles ont le choix de mettre leurs enfants dans des écoles publiques si elles le souhaitent. Si elles font le choix des écoles privées, c'est parce qu'elles préfèrent les mettre dans des établissements privés car, souvent dans les lieux où elles habitent, les établissements publics sont en difficulté. Ils sont en difficulté parce qu'ils n'ont pas suffisamment d'argent pour mener à bien les missions qui sont les leurs, dans des conditions sociales difficiles où il faudrait beaucoup moins d'enfants par classe, beaucoup plus d'adultes encadrants, etc. On peut toujours vider progressivement de moyens l'école publique et dire ensuite : « L'école privée, c'est la solution. » Nous savons très bien ce qu'il y a derrière : une vraie volonté de privatiser l'enseignement et d'en faire une marchandise comme les autres, de faire de l'enseignement un espace dans lequel on va pouvoir créer de la richesse privée et la capter par ceux qui ont des moyens d'investissement. Nous le savons, donc cessez de nous dire n'importe quoi.

Mme la Présidente – Arrêtez d'insulter tout le monde, Madame MONVILLE - DE CECCO, s'il vous plaît.

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Je n'insulte personne, Madame PÉCRESSÉ. Je pense en revanche que vous pourriez avoir l'honnêteté de nous dire que votre visée est celle-là. La nôtre, c'est autre chose : c'est garantir à tout le monde sur ce territoire un accès à une éducation de qualité et la même pour tous les enfants. Ce n'est pas de privatiser progressivement l'enseignement public en le privant de moyens et finalement en invitant les parents à mettre leurs enfants dans des écoles privées.

Mme la Présidente – Monsieur LEGRAND, une explication de vote.

EXPLICATIONS DE VOTE

M. LEGRAND (FN) – On entendait parler de logorrhée tout à l'heure et on est effectivement servis... J'ai voulu essayer d'être raisonnable pour nous permettre à tous de rentrer plus vite nous coucher mais je ne peux pas écouter tant d'inepties sans réagir. Il faut rappeler qu'il y a des familles qui se saignent aux quatre veines pour mettre leurs enfants dans des écoles privées. C'est très dommageable mais l'éducation privée est en effet devenue un refuge pour des familles qui veulent fournir à leurs enfants une éducation de qualité, pour leur garantir un

avenir serein, à mesure que l'Éducation nationale s'effondre sous nos yeux, à cause des politiques successives, tant de droite que de gauche – ne croyez pas que je soutiens là l'actuelle majorité – mais avec une accélération très certaine depuis que les socialistes sont au pouvoir. Il est d'ailleurs toujours utile de leur rappeler que le nombre croissant de mes anciens collègues qui soutiennent le Front national – et moi-même qui y suis venu – sommes le symbole de ce malaise face à la politique destructrice de l'éducation que vous êtes en train de mettre en œuvre.

Mme la Présidente – Monsieur TRIGANCE, sur quoi avez-vous une explication de vote : sur le rapport ?

M. TRIGANCE (S&R) – Madame la Présidente, nous souhaiterions juste faire un vote dissocié.

Mme la Présidente – Entendu, ce seront des votes dissociés. Madame MONVILLE - DE CECCO, n'êtes-vous pas au pouvoir, n'avez-vous pas dirigé cette Région pendant 17 ans ? De cette situation, n'en êtes-vous responsables en rien ? La situation de décrépitude de l'enseignement, est-ce seulement la faute des autres ? C'est un vrai sujet. Monsieur SERNE, l'État est-il de gauche ou de droite aujourd'hui ? La Région, était-elle de droite ou de gauche, avec des lycées totalement vétustes que vous nous avez légués après 17 ans ? Nous sommes obligés de faire un plan d'urgence. Je me dis parfois que le culot c'est de tout oser. Nous mettons le rapport n° CP 2017-012 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-012

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA (sauf fiches projets concernant les lycées privés), CD, FdG (sauf fiches projets concernant les lycées privés), RCDE

CONTRE : FN, EELVA (fiches projets concernant les lycées privés), FdG (fiches projets concernant les lycées privés)

ADOPTION

CP 2017-024 : Enquête d'insertion des lycéens IVA

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-024

POUR : LR, S&R, UDI, FN, CD, FdG

ABSTENTION : EELVA

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-042 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP222-008 (122008) « Équipement des lycées publics », action « Développement des TICE et des ENT » (12200803) du budget régional 2017, chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP28-005 « Schéma des formations », action « Développement des TICE et des ENT » (12800504) du budget régional 2017

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-042

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-048 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », Programme HP222-008 (122008) « Equipement des lycées publics », action 12200801 « Matériel pédagogique », action 12200803 « Développement des TICE et des ENT », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes », programme HP224-030 (122030) « Equipement des cités mixtes régionales », action 12203001 « Matériel pédagogique », action 12203004 « Développement des TICE et des ENT », chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP28-005 « Schéma des formations », action (12800504) « Développement des TICE et des ENT » - équipements pédagogiques dans les EPLE - diverses politiques régionales - premier rapport de l'année 2017

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-048

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-001 : 932-222-122018 - affectation provisionnelle d'autorisations d'engagement sur le chapitre 932 enseignement - première affectation pour 2017

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-001

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-002 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 22 « Lycées publics », code programme « Grosses réparations dans les lycées publics » (122005) - convention de maîtrise d'ouvrage - travaux de ravalement des façades du lycée Paul Bert à Maisons Alfort

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-002

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-003 : Conventions d'utilisation d'équipements sportifs : - lycée Paul Doumer au Perreux - lycée Jean-Pierre Timbaud à Brétigny-sur-Orge - lycée de l'Essouriau aux Ulis

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-003

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-004 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-017 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées publics », code fonctionnel 224 « Participation à des cités mixtes », programme HP 224-031 « Participation aux charges de fonctionnement des cités mixtes régionales », programme HP 224-020 « Participation aux charges de fonctionnement des lycées dans les cités mixtes départementales » - dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires du second degré pour 2017 - affectations d'autorisations d'engagement - affectation de dotation globale de fonctionnement pour les nouveaux lycées Plaine-Commune à Saint-Denis (93) et Jacqueline de Romilly à Magny-le-Hongre (77) - affectation d'une autorisation d'engagement pour l'utilisation du plateau technique du collège Le Luzard à Noisiel (77)

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-004

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-005 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 223 « Lycées privés », code programme HP 223-028 « Lycées privés forfait d'externat » « Personnel », code programme HP 223-016 « Lycées privés forfait d'externat » « Matériel » - forfaits d'externat des établissements privés sous contrat d'association pour l'année 2016/2017 - premier rapport

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-005

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-006 : Gestion foncière des établissements - acquisition de la parcelle an 72 par la Région Île-de-France pour permettre la restructuration du lycée Camille Claudel à Mantes-la-Ville

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-006

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Le vote dissocié a été enregistré. Nous arrivons au rapport n° CP 2017-007 avec une demande de parole EELVA.

CP 2017-007 : Chapitre 932 « Enseignement », code fonctionnel 28 « Autres services périscolaires et annexes », programme HP 28-004 « Aide aux élèves de second cycle », action 12800401 « Aide régionale à la demi-pension », action 12800403 « Aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires et livrets d'exercices consommables », programme HP 28-009 « Aide aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées », action 12800901 « Aide régionale à la demi-pension aux élèves en BTS et CPGE », action 12800903 « Aide régionale aux inscriptions aux concours des élèves en CPGE » - aides régionales aux élèves de second cycle et aux élèves des BTS, CPGE et formations post bac et assimilées : ajustement des dotations - aide régionale à l'acquisition des manuels scolaires - aide régionale aux frais de concours - aide régionale à la demi-pension et tarification au quotient familial - subventions d'équilibre

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Madame la Présidente, je veux bien que vous me répondiez sur les arguments que j'ai utilisés, mais pas à côté. Les déclarations vides relatives au « culot » et ce genre de choses qui ne veulent rien dire, nous pourrions nous en passer parce que cela n'a aucun intérêt. En revanche, répondez-moi sur le fond de mon intervention. Il ne s'agit pas de savoir ce qui s'est passé dans les 17 dernières années, mais de savoir ce que l'on met en place pour faire en sorte que la situation s'améliore. Il se trouve que vos décisions sont contraires à l'intérêt de l'école publique. Ce sont des décisions qui privilégient l'école privée et qui sont contraires aux intérêts d'une République basée sur l'égalité entre ses citoyens. Répondez-moi à ce sujet, dites-moi éventuellement que je me trompe.

Mme la Présidente – Cessez de hurler, dites-le tranquillement. Monsieur le Vice-président, rappelez à Mme MONVILLE - DE CECCO combien nous mettons sur l'enseignement public.

M. NASROU – Madame MONVILLE - DE CECCO, c'est le même débat ; vous avez fait la même prise de parole en ce qui concerne les aides sociales, qui là aussi vise à distinguer les lycées privés des lycées publics. Nous venons d'avoir ce débat, je ne vais pas remettre une pièce dans la machine mais il y a un principe simple pour vous répondre, qui est de dire : l'investissement régional est attaché aux lycéens, aux familles, et non pas aux choix qu'ils font en matière d'établissements. Cette position est pragmatique et c'est pour cela que notre position sera constante sur ce sujet. C'est aussi une des manières d'améliorer la réussite scolaire dans certains quartiers populaires.

Mme la Présidente – Je rappelle les chiffres : un milliard d'euros de plus pour les lycées publics cette année dans le cadre du Plan Prévisionnel d'Investissement (PPI), ainsi que pour résoudre des problèmes d'urgence. Nous vous présenterons ce PPI en mars et vous en avez voté le budget hier, avec 500 millions d'euros, un chiffre jamais atteint, Monsieur TRIGANCE.

Concernant le rapport n° CP 201-007, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-007

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (sauf lycées privés), CD, FdG

CONTRE : EELVA (lycées privés)

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-008 : Dotations pour la maintenance immobilière 1er rapport de l'année 2017 - mise en place du nouveau marché pour la continuité du service permanent de sécurité incendie pour l'ENCPD Pierre Gilles de Gennes à Paris 13ème - règlement de la cotisation pour le groupement de commande de l'achat de gaz naturel et de service d'efficacité énergétique concernant les EPLE d'Île-de-France (SIGEIF) - poursuite du marché 1500170 relatif au déménagement et au stockage en garde meubles de mobiliers et matériels lourds des EPLE - fourniture et acheminement de l'électricité dans les lycées publics franciliens - fourniture et acheminement de gaz dans les lycées publics franciliens - poursuite du marché 1300511 relatif à la surveillance et la protection humaine contre les risques d'incendie et de panique dans les EPLE - budget 2017

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-008

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

M. SERNE (EELVA) – Nous faisons un vote dissocié.

Mme la Présidente – Le vote dissocié a bien été enregistré par la séance, Monsieur SERNE. Pour le rapport n° CP 2017-022, j'ai une demande de parole du groupe EELVA.

CP 2017-022 : Travaux dans les cités mixtes régionales de la Région Île -de-France – 1^{er} rapport 2017

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Concernant la rénovation thermique des lycées, nous regrettons qu'il n'y ait pas un plan global de rénovation thermique des lycées. Le changement d'une chaudière ne peut en aucun cas constituer une rénovation thermique. Cela peut évidemment améliorer la performance du chauffage dans les lycées mais cela n'améliore pas leur qualité énergétique. Améliorer cette qualité énergétique est un moyen de faire des économies substantielles dans les lycées, il faut donc un plan global de rénovation thermique. Nous l'attendons toujours.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – Merci, Madame la Présidente. Je n'ai aucune objection de principe sur ce vous dites, Madame MONVILLE - DE CECCO. Je parle sous l'autorité de Chantal JOUANNO mais c'est un travail en cours. Dans le rapport en question, les travaux ne concernent pas uniquement la rénovation thermique. Vous avez pris un sujet précis mais ce sont seize millions d'euros au total. Ceux-ci couvrent aussi des sujets importants en matière de sécurité incendie, notamment. Je distinguerai donc les deux sujets mais je transmettrai à Mme ÉVREN votre remarque sur la rénovation thermique.

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix le rapport n° CP 2017-022. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-022

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-026 : Travaux dans les EPLE de la Région Île-de-France - 1er rapport de l'année 2017

*Commission de l'éducation : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-026

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-009 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programme HP 222-004, code action 12200401 « Restructuration, réhabilitation, rénovations et extension des lycées » - lycée René Cassin à Arpajon (91) opération de restructuration d'ensemble et d'extension protocole transactionnel avec la société Léon grosse électricité titulaire du marché de travaux n°09-042 mandataire : Essonne aménagement

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-009

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-016 : Chapitre 902 « Enseignement », code fonctionnel 222 « Lycées publics », programmes 222-004 « Rénovation des lycées publics », action 12200401 « Restructuration, réhabilitation, rénovation, extension des lycées » - études de rénovation thermique des lycées l'E.R.P.D. Henri Geoffroy à Saint Mammes (77), Jacques Prévert à Versailles (78), Voilin à Puteaux (92), Bachelard à Chelles, Frédéric Joliot Curie à Dammarie-les-Lys (77), Emmanuel Mounier à Chatenay-Malabry (92), la Fayette à Champagne-sur-Seine (77), parc de Vilgenis à Massy (91), Camille Claudel à Vitry-sur-Seine (94), Louis Juvet à Taverny (95), Louis Armand à Nogent-sur-Marne (94), Van Gogh à Ermont (95)

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-016

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons au rapport n° CP 2017-023 avec une prise de parole du groupe EELVA. Madame MONVILLE – DE CECCO.

CP 2017-023 : Chapitre 902 « Enseignement », code Fonctionnel 27 « Sécurité », programme HP 27-001 « Sécurisation des lycées » - sécurisation des lycées – première affectation budget 2017

Commission de l'éducation : avis favorable

Commission de la sécurité : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

EXPLICATIONS DE VOTE

M. SERNE (EELVA) – Je vais le faire. C'est pour demander un vote dissocié contre certaines opérations de vidéosurveillance, qui relèvent dans certains cas plus de l'idéologie que d'une action pratique, notamment pour certains dossiers pour lesquels nous n'avons aucune indication puisqu'il manque les fiches projet. Nous ne savons pas si elles sont dirigées vers l'extérieur ou l'intérieur des lycées concernés. Sur ce point, vous savez qu'il y a des oppositions de principe au fait que les caméras soient tournées vers l'intérieur des lycées, y compris chez les personnes qui soutiennent la vidéosurveillance. Pour tous les projets pour lesquels nous n'avons pas les fiches projet, nous demandons un vote dissocié et choisissons l'abstention.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-président.

M. NASROU – Monsieur SERNE, je ne reviens pas sur l'état de vétusté des lycées et j'aurais pu faire la même réponse à Mme MONVILLE - DE CECCO, en disant qu'il y a cet héritage. Je rappelle simplement que ces demandes viennent du terrain, des conseils d'administration, des proviseurs. Remettre en cause l'efficacité de la vidéosurveillance, je trouve que c'est un argument idéologique et je crois que ce débat est dépassé. Je respecte votre point de vue mais je rappelle que l'an dernier il y a eu environ 160 opérations de sécurisation financées. Une soixantaine vous est proposée et c'est chaque fois à la demande des lycées et en concertation avec eux. Ils sont bien placés pour savoir ce qui est utile pour eux, je ne comprends donc pas votre hésitation. Si ce n'est pas idéologique, je suis curieux de savoir dans quels cas précis vous considérez que ce n'est pas utile. J'ai assisté à différents conseils d'administration de lycées et j'en conclus que le débat sur la vidéo-protection est souvent très utile.

M. SERNE (EELVA) – Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit, j'ai parlé des caméras tournées vers l'intérieur ou vers l'extérieur.

M. NASROU – Elles sont systématiquement tournées vers l'extérieur.

M. SERNE (EELVA) – Pourquoi n'y a-t-il pas les fiches projet qui permettent de le vérifier ? Je peux vous citer les n° 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 416, 417, 418, 419 : il n'y a pas les fiches projet, de sorte que l'on ne sait pas comment sont les caméras. Aussi ferons-nous abstention sur tous ces sujets.

M. NASROU – Les autres vous conviennent ?

M. SERNE (EELVA) – Sauf un, celui de Mantes-la-Ville, où il y a une reconnaissance vidéo des plaques d'immatriculation qui nous paraît étrange.

Mme la Présidente – Y a-t-il d'autres explications de vote ? Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Il est vrai que le rapport est peu détaillé. Est-ce que l'Exécutif s'engage à nous confirmer que le protocole précisant que toutes les caméras de vidéosurveillance sont tournées vers l'extérieur est toujours mis en œuvre ? C'est une question que nous posons depuis quelque temps et nous voyons que nous n'avons pas plus d'explications pour un certain nombre de projets.

Mme la Présidente – Il y a eu des audits de sécurité des lycées qui ont pointé des points de vigilance. Ceux-ci peuvent être à l'intérieur du lycée s'il y a risque d'intrusion. C'est à la demande du conseil d'administration et après un audit de sécurité réalisé avec la police nationale. Il s'agit de mettre les caméras aux points de fragilité du lycée, nous ne sommes pas en train de faire du dogme : « elles sont toutes tournées vers l'intérieur » ou « elles sont toutes tournées vers l'extérieur ». L'essentiel des caméras est tourné vers l'extérieur, leur but est de sécuriser le lycée par rapport à l'extérieur ; dans le cadre du plan, il peut y avoir des caméras tournées vers l'intérieur dès lors que ce sont des points de vigilance du risque intrusion. C'est en fonction de l'audit et en fonction des conseils d'administration. Nous faisons tout cela en étroite concertation avec la police nationale et avec la communauté éducative. Tout est validé par les conseils d'administration. Il s'agit de protéger le lycée : on ne fait pas de l'idéologie dans la protection. L'essentiel est de protéger le lycée des intrusions extérieures mais la demande peut porter aussi sur des caméras à l'intérieur, parce qu'il y a des points de vigilance à l'intérieur. Si l'on ne vous a pas donné toutes les fiches, nous vous les donnerons, nous pouvons tout à fait vous les donner. Ce n'est pas la Région qui impose son point de vue sur l'endroit où il faut mettre une caméra dans un lycée, à aucun moment.

Le vote dissocié est noté.

Mme MONVILLE - DE CECCO (EELVA) – Nous allons évidemment faire un vote dissocié et je voudrais rappeler que c'est vous qui faites de l'idéologie. Une note de l'Institut d'aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France (IAU IDF), un organisme associé de la Région, vient de sortir et fait remarquer que le sentiment d'insécurité des Franciliens porte essentiellement sur le chômage et la pauvreté. Ce sondage a été fait auprès de Franciliens âgés de 15 ans et plus, cela concerne donc aussi les lycéens. Le chômage et la pauvreté sont les premières menaces qui les inquiètent et qui représentent un réel danger pour leur vie, et l'on sait que le chômage et la pauvreté sont beaucoup plus forts chez les lycéens qui sont en échec scolaire ou qui ont des difficultés scolaires. Le risque d'échec scolaire est donc le premier risque auquel les lycéens sont confrontés. Là encore, l'argent que vous pourriez donner pour améliorer les conditions d'études des lycéens, vous préférez le mettre dans des caméras de vidéosurveillance, et vous faites de l'idéologie. Vous traitez un risque mineur et vous ne traitez pas un risque majeur.

Mme la Présidente – Madame MONVILLE - DE CECCO, nous avons eu une campagne d'alertes à la bombe dans les lycées franciliens l'année dernière : vous avez raison, c'est un risque mineur. Je crois que je ne vais plus prendre la parole pour vous répondre.

Nous passons au vote du rapport n° CP 2017-023. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-023

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (articles 1 et 3, sauf dossiers n° 17000364, 17000378, 17000407, 17000408, 17000409, 17000410, 17000411, 17000412, 17000413, 17000414, 17000415, 17000416, 17000417, 17000418, 17000419), CD, FdG (articles 1 et 3, sauf dossiers n° 17000364, 17000378, 17000407, 17000408, 17000409, 17000410, 17000411, 17000412, 17000413, 17000414, 17000415, 17000416, 17000417, 17000418, 17000419)

CONTRE : EELVA (dossier n° 17000364), FdG (dossier n° 17000364)

ABSTENTION : EELVA (article 2, dossiers n° 17000378, 17000407, 17000408, 17000409, 17000410, 17000411, 17000412, 17000413, 17000414, 17000415, 17000416, 17000417, 17000418, 17000419), FdG (article 2, dossiers n° 17000378, 17000407, 17000408, 17000409, 17000410, 17000411, 17000412, 17000413, 17000414, 17000415, 17000416, 17000417, 17000418, 17000419)

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-047 : Chapitre 932 « Enseignement », action « Réussite des élèves » (12800501) - attribution d'une subvention à la région nouvelle aquitaine dans le cadre de l'organisation des 44emes finales nationales des olympiades des métiers pour l'accueil de la délégation francilienne - **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission de l'éducation : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-047

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons au rapport n° CP 2017-049, avec une prise de parole S&R.

CP 2017-049 : Carte unique des formations professionnelles initiales adaptation de l'offre de formation pour la rentrée 2017 – **PROCÉDURE D'URGENCE**

Commission des Finances : avis favorable

M. SERNE (EELVA) – Est-ce que vous pouvez annoncer les dossiers, nous dire précisément duquel il s'agit ?

Mme la Présidente – Il s'agit de la carte unifiée des formations initiales. C'est un des gros sujets de cette mandature, puisque nous avons réussi à faire valoir le point de vue selon lequel la Région devait être à l'initiative des cartes des formations professionnelles initiales. Monsieur TRIGANCE.

M. TRIGANCE (S&R) – Madame la Présidente, je vais reprendre ce que vous venez de dire, et nous y souscrivons tout à fait, à savoir que c'est un des gros sujets de cette mandature. Nous sommes pleinement d'accord avec vous. C'est pour cela que nous regrettons fortement que ce rapport fasse l'objet d'une procédure d'urgence. C'est un sujet majeur qui n'a été vu par aucun des commissaires travaillant dans ce domaine et nous le regrettons profondément. Tous les sujets sont importants mais celui-ci en particulier. C'est un regret que nous exprimons avec force et nous souhaitons vous le dire.

Mme la Présidente – Vous avez totalement raison, Monsieur TRIGANCE. Les recteurs ont eu énormément de mal à lâcher prise sur ce sujet et énormément de mal à tenir des délais corrects. Nous sommes ainsi obligés de faire voter cette carte ici en janvier si nous voulons qu'elle soit applicable pour la rentrée de septembre. Dès que nous avons eu le retour des rectorats, le rapport était en ligne dans la journée. Nous n'aurions pas pu faire plus vite. Le problème venait des rectorats qui étaient très peu enclins à laisser la Région mener cette grande concertation avec les lycées professionnels. Je le regrette parce que c'est, pour la première fois, l'adoption d'une carte unique avec des formations lycées professionnels et Centres de Formation d'Apprentis (CFA), de bac -3 à bac +5, qui est de nature à mieux adapter les thématiques d'emploi et les secteurs d'emploi aux filières qui insèrent – comme le bâtiment, les travaux publics, les transports, la logistique, l'énergie, le sanitaire et le sociales. Nous avons étudié chaque demande des lycées et des CFA selon le même calendrier. Malheureusement, cela a été lourd et les rectorats ont mis beaucoup de temps à nous répondre car ils n'étaient pas du tout favorables à ce que nous nous mêlions de cette carte. Cela a été très difficile, il a même été très difficile de faire signer au recteur le fait que nous avions une carte commune, en application de la loi. Nous sommes désolés de cette rapidité mais elle est indispensable pour pouvoir ouvrir les nouvelles formations à l'automne.

Je mets aux voix le rapport n° CP 2017-049. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-049

POUR : LR, S&R, UDI, CD, FdG

ABSTENTION : FN

NPPV : EELVA

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Merci à Othman version éducation. Nous allons maintenant avoir Othman NASROU version culture, avec le rapport n° CP 2017-029 et un amendement n° 3 du Front de Gauche.

CP 2017-029 : Chapitre 933 « Culture, sports et loisirs », sous-fonction 312 « Activités culturelles et artistiques » - attribution et affectation des avances des subventions 2017 en faveur des organismes associés à l'action régionale - association régionale d'information et d'actions musicales en Île-de-France (ARIAM) - chœur régional Vittoria d'Île-de-France - festival d'Île-de-France (FIF) - fonds régional d'art contemporain (FRAC) - orchestre national d'Île-de-France (ONIF) - EPCC des arts de la scène et de l'image en Île-de-France (ARCADI) - EPCC commission du film d'Île-de-France (CFIDF) - observatoire du livre et de l'écrit en Île-de-France (MOTIF) - prolongation de la convention d'objectifs et de moyens de l'ONIF et renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un bâtiment régional à l'ONIF

Commission de la culture : avis favorable

Amendement n° 3 (FdG)

Mme AUTAIN (FdG) – Madame la Présidente, nous sommes toujours dans l'attente de la publication de l'audit. Où est-il ? Vous avez pris une décision sans que les conseillers régionaux ni notre groupe, qui en a fait la demande depuis plus d'un an, puissent être informés du résultat de cet audit. C'est donc un amendement qui vise à rétablir les dotations qui étaient affectées à Arcadi, Ariam, car nous persistons et signons comme au Conseil régional de ces derniers jours.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Merci, Madame la Présidente. C'est effectivement un débat qui a déjà eu lieu dans le cadre du budget – nous en sortons tout juste – et du rapport cadre sur la culture, en septembre dernier. La stratégie régionale est très claire dans tous les cas : faire des économies de fonctionnement sur des organismes associés, pour pouvoir flécher les crédits directement sur les acteurs de terrain. C'est vrai en général et c'est vrai en particulier pour la culture, où nous avons une hausse des moyens. Mais il y a aussi un redéploiement des crédits, parce que nous préférons financer la culture elle-même, la création, plutôt que les coûts de structure, qui avoisinent les 40 % sur certains organismes. Vous devriez être sensibles à cette attention que nous avons de faire davantage pour la culture mais de la manière la plus efficace qui soit – que ce soit sur le plan des moyens ou de leur répartition. Nous sommes très constants sur ce point, et je persiste et signe donc également, pour appeler au retrait – sinon au rejet – de cet amendement.

Mme la Présidente – Est-ce qu'il y a des explications de vote ? Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) – Nous sommes en accord avec ce que vient de dire Clémentine AUTAIN, nous voterons donc pour cet amendement. Je signale par ailleurs, pour les services, que nous demandons un vote dissocié, avec une abstention sur les articles 1 et 2 et un vote pour sur l'article 3.

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix l'amendement n° 3. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 3

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Nous avons une demande de parole EELVA. Elle est retirée.

Je mets aux voix le rapport n° 029. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-029

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA (le reste du rapport), CD, FdG

CONTRE : FN

ABSTENTION : EELVA (article 1 et 2)

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Je remercie M. NASROU pour son caractère multitâche. Je passe la parole à M. KARAM. Nous en sommes au rapport 027, avec trois amendements, dont l'amendement n° 12 FN. Monsieur LEGRAND.

CP 2017-027 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », chapitre budgétaire 934 « Développement social et santé », code fonctionnel 040 « Services communs » - jeunesse, citoyenneté, vie associative - premières affectations 2017 – centre francilien de ressources pour l'égalité femmes/hommes Hubertine Auclert (CHA) - adoption de deux nouvelles conventions types - affectation pour un marché simple de formation - soutien aux contrats de ville

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

Amendement n° 12 (FN)

M. LEGRAND (FN) – Au regard des débats que nous avons eus en plénière sur ce sujet, cet amendement est retiré.

Mme la Présidente – Merci, Monsieur LEGRAND. J'ai deux amendements : n^{os} 4 et 5 Front de gauche. Qui les défend ?

Amendement n° 4 (FdG)

Mme MALAISÉ (FdG) – L'amendement n° 4 vise à supprimer un dossier qui s'intitule « Scouts et Guides de France Notre-Dame du Liban ». En effet, ce dossier accordait un soutien régional à cette association pour former des jeunes au Bafa. Cependant, nous n'avons jamais délibéré à propos d'un tel soutien régional aux organismes formant les jeunes au Bafa. Si nous n'avons pas de délibération cadre, il n'a pas pu y avoir un appel à projets, auquel auraient pu postuler différents mouvements d'éducation populaire. Que la Région prenne la décision de financer un seul organisme dans le cadre d'un soutien aux formations Bafa – qui pourrait fort bien s'intégrer dans des politiques régionales – nous amène à nous interroger. Pourquoi financer de façon unique et spécifique les Scouts et Guides de France Notre-Dame du Liban ? J'ai regardé sur internet, et il semble assez compliqué de s'inscrire à une formation Bafa auprès de cet organisme, car il n'y a aucune information disponible de façon publique. D'autre part, ce n'est pas un des organismes principaux formateurs pour le Bafa ; il en existe d'autres : Ceméa, la fédération Léo-Lagrange, etc., qui forment beaucoup de jeunes.

Cela nous interroge aussi sur la manière de procéder : pourquoi subventionner un organisme qui forme au Bafa et pourquoi ne pas plutôt accorder une aide ou une bourse aux jeunes qui voudraient se former au Bafa ? Nous pourrions par exemple imaginer des bourses sur critères sociaux, comme cela se fait dans d'autres collectivités territoriales. Toutes ces questions nous amènent à demander la suppression de ce dossier, afin d'avoir un débat sur : comment pouvons-nous à la fois soutenir les mouvements d'éducation populaire dans leur diversité et dans leur ensemble et permettre à des jeunes d'acquérir une formation Bafa ?

Mme la Présidente – Merci, Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. L'amendement est incompréhensible, parce que l'objet du FRDVA est justement de permettre aux associations de gagner en compétence. Nous finançons des organisations qui font, notamment, des formations au Bafa – ce n'est pas la seule mission pour laquelle nous les finançons. C'est le cas des Ceméa, de Léo-Lagrange, de la Ligue de l'enseignement ou des Francas – qui sont très proches de vous. Ils sont financés et ils font des formations au Bafa dans le cadre de financements que nous donnons *via* FRDVA. Votre amendement est incompréhensible, puisque nous sommes totalement dans la logique de l'action régionale, à moins de considérer que, parce que l'on parle des Scouts et Guides de France, il ne faut pas les financer. Ce n'est pas ainsi que la Région considère ses politiques publiques. Je vous suggère donc fortement, Madame, de retirer votre amendement ; sinon, j'en appellerai à son rejet.

Mme la Présidente – Est-ce qu'il est maintenu ? Monsieur TEMAL. Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Il est maintenu. J'ai lu attentivement le dossier : le financement est fléché pour les formations Bafa, ce n'est pas le cas pour les autres organismes que vous avez cités. Peut-être y a-t-il une autre raison pour soutenir les Scouts et Guides de France de Notre-Dame du Liban. Je m'interroge, et je n'ai pas du tout été satisfaite par la réponse, mais cela ne vous surprendra pas.

M. TEMAL (S&R) – Bonjour à toutes et à tous. Je ferai d'abord un commentaire sur l'amendement 12 du Front national, même s'il a été retiré. Il permet de clarifier votre position, les masques tombent et nous voyons que votre vision.

Concernant l'amendement 4, j'ai entendu ma collègue, j'ai entendu le Vice-Président, et il est vrai, Monsieur le Vice-Président que vous avez souvent la volonté de nous démontrer que vous avez mené de grandes politiques et des appels à projets, parce que tout doit changer, tout va changer grâce à vous, et avec moins de moyens. Je pense que la question du Bafa est essentielle, alors on ne peut qu'être d'accord

avec le fait que plus de jeunes se forment au Bafa, mais pourquoi ne faites-vous pas d'appel à projets dans ce cas ? Le problème est que vous nous annoncez quelque chose qui ne se vérifie pas dans les faits. Vous avez indiqué à notre collègue MALAISIÉ qu'une association était très proche d'elle. De même, la dernière fois en commission, vous nous aviez expliqué qu'il y avait des associations politiques et que vous aviez même des listes : c'est toujours une démarche très particulière. Je vous invite donc à lancer un de vos innombrables appels à projets pour financer des associations qui auraient cette politique de Bafa, et je pense que ce serait beaucoup plus clair pour chacun. Cette association pourrait ainsi postuler à cet appel à projets et être financée par la Région. Il est dommage qu'une bonne idée – la formation et l'intervention sur le Bafa – soit mise de côté par ce petit dossier qui nous arrive sans véritable explication, et nous le regrettons.

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'amendement n° 4. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 4

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – L'amendement n° 5 a-t-il le même objet ?

Amendement n° 5 (FdG)

Mme MALAISIÉ (FdG) – Il n'a pas le même objet, il s'agit d'organismes associés au secteur sport, jeunesse et vie associative du centre Hubertine-Auclert. Nous avons un très fort attachement à ce centre et à l'observatoire régional des violences faites aux femmes. Comme nous l'avons fait au budget, nous proposons d'augmenter l'autorisation d'engagement pour le centre Hubertine-Auclert.

Par ailleurs, sur *Marianne* se trouve la réponse à la question écrite que vous avez faite et qui était posée par le groupe socialiste, Madame la Présidente. Mais il n'y a pas la pièce jointe qui accompagnait la réponse. L'on répond à un groupe et l'on dit que tout est public, mais ce n'est pas le cas pour l'instant. Il n'est pas possible au groupe Front de gauche d'avoir cette information, ce qui crée une différence de traitement dommageable. Quand nous l'aurons, nous verrons les brèches qui manquent et nous vous ferons d'autres demandes, mais il faut que les choses soient dites clairement.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. KARAM – Merci, Madame la Présidente. J'appelle évidemment au rejet de cet amendement, simplement parce qu'il est sans objet. Le centre Hubertine-Auclert a évolué depuis un rapport désastreux de l'inspection générale de 2010, il y a déjà eu des réformes faites à l'époque de nos prédécesseurs et, avec la nouvelle présidence, avec Marie-Pierre BADRÉ, le centre Hubertine-Auclert est aujourd'hui amené à changer de perspectives, de cadre et à rigidifier les politiques qu'il peut mener. Je pense notamment à l'appel aux collectivités locales qui vont s'intégrer et qui doivent s'intégrer dans cette action régionale. Une Région peut porter une politique publique, mais elle doit servir de déclencheur. C'est dans ce cadre que la nouvelle présidente a décidé de diriger le centre Hubertine-Auclert. Je précise que le déménagement à la Région a permis au centre Hubertine-Auclert de faire des économies. Enfin, nous maintenons à l'identique, à l'euro près, la dotation de 2016, qui a été totalement suffisante – aux dires même de tous ceux qui sont dans ce centre. J'ajoute, Madame MALAISIÉ, que j'ai reçu un texto d'un collègue, qui me dit que, chaque fois que je m'exprime, vous avez un tic de comportement : l'œil figé, la lèvre tremblotante. Je ne savais pas que je vous obsédais autant, Madame MALAISIÉ, mais calmez-vous, respirez, prenez du temps pour répondre ! Merci à vous.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président, non, nous ne mettons pas en cause les physiques des conseillers régionaux ! Cela ne se fait pas.

Mme MALAISIÉ (FdG) – Monsieur KARAM, vous venez de parler d'un texto : montrez-le. C'est la transparence. Certes, vous avez fait appel au Père Noël pendant le budget et je me suis moquée de vous, mais il faut arrêter les attaques personnelles. Vous avez déjà prononcé en Commission permanente le fait que je grimpais aux rideaux, je ne pense pas que vous l'auriez dit à quelqu'un d'autre qu'une élue femme.

Mme la Présidente – Pour ma part, j'ai dû le dire à au moins une demi-douzaine de conseillers régionaux socialistes, et peut-être même à M. SERNE... Monsieur TEMAL. Et, Monsieur TEMAL, ne grimpez pas aux rideaux...

M. TEMAL (S&R) – Je ne vais pas grimper aux rideaux, Madame la Présidente, je suis très calme. Il est en revanche assez symptomatique que sur ce rapport et sur cet amendement les propos de M. KARAM soient aussi fantastiques, lorsque l'on parle du centre Hubertine-Auclert. C'est encore une fois une façon de voir le rapport hommes-femmes, mais il est libre de ses propos. Pour ce qui est de l'amendement, on ne peut que le souligner et le partager. Je salue le travail de Mme BADRÉ, qui s'est battue pour maintenir la subvention.

Vous ne l'avez pas fait comme ça a priori, Monsieur KARAM. Nous souhaitons que cette politique puisse être menée plus fortement, d'où cette demande de hausse de subvention. Je rappelle aussi que même si vous nous dites une fois encore de beaux propos, Monsieur KARAM, vous savez bien que l'audit sur cette grande agence laisse quand même des interrogations sur ce que va devenir ce centre. Ne faites donc pas comme si rien ne se passait et que tout allait bien. Il y a des interrogations à la fois des salariés et des associations qui œuvrent dans le champ de l'égalité femmes-hommes, vous ne pouvez pas balayer cela d'un revers de main.

Mme la Présidente – Monsieur TEMAL, permettez-moi de dire que c'est M. KARAM qui a tenu à ce que les crédits soient maintenus. C'est lui le Vice-Président et le membre de l'Exécutif qui est chargé de ce budget.

Nous mettons aux voix l'amendement Front de gauche. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

Vote de l'amendement n° 5

POUR : S&R, EELVA, FdG

CONTRE : LR, UDI, FN, CD

ABSENT : RCDE

REJET

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix le rapport 027. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-027

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (le reste du rapport), CD, FdG

ABSTENTION : EELVA (dossier n° 17001697)

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-036 : Chapitre 903 « Culture, sports et loisirs », code fonctionnel 33 « Loisirs », programme « Investissements dans les îles de loisirs », action « Aménagements », code fonctionnel 37 « Sécurité », programme « Sécurité dans les propriétés régionales », action « Sécurisation des îles de loisirs » - îles de loisirs - affectation d'autorisations de programme au profit des SMEAG des îles de loisirs de Cergy-Pontoise (95), de Créteil (94), Étampes (91), Jablines-Annet (77), Saint-Quentin-en-Yvelines (78), Val-de-Seine (78) et pour l'île de loisirs de la Corniche des Forts (93)

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission de la sécurité : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-036

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-051 : Chapitre 933 « Culture, sports, et loisirs », sous-fonction 32 « Sports » - attributions de subventions dans le cadre de la politique régionale du sport en Île-de-France et affectations d'autorisations d'engagement : - IRDS (institut régional de développement du sport) - soutien aux événements sportifs

*Commission du sport, de la jeunesse et de la vie associative : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-051

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Merci, Monsieur KARAM. Nous passons au secteur de Mme HIDRI.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme HIDRI – Enseignement supérieur et recherche

CP 2017-015 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 92 « Recherche et innovation », programme HP 92-006 « Soutien aux domaines d'intérêt majeur », action 19200601 « Soutien aux domaines d'intérêt majeur » - contribution 2017 au groupement d'intérêt public GENOPOLE (1ère affectation) et avenant à une convention DIM 2016 et premières affectations provisionnelles d'autorisations d'engagement pour 2017

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-015

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-046 : Chapitre 902, code fonctionnel 23, programme PR 23-002, action 423002012 - contrat de plan état-région 2015 - 2020 extension du bâtiment « Landy » du CNAM à Saint-Denis - affectation d'une autorisation de programme

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-046

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-055 : Portail régional de l'orientation convention de transfert du site « Les metiers.net » à la Région Île-de-France - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'enseignement supérieur et de la recherche : **avis favorable***
*Commission de la formation professionnelle et de l'apprentissage : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-055

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Il n’y a pas de prise de parole. Nous passons au secteur de M. DIDIER.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. DIDIER – Logement et politique de la ville

CP 2017-056 : Chapitre 905 « Aménagement des territoires », code fonctionnel 51 « Politique de la ville et renouvellement urbain », programme HP 51-002 (15 1002) « Requalification urbaine : actions contractualisées » - renouvellement urbain transfert de subvention au profit de la ville d’Argenteuil

*Commission du logement et de la politique de la ville : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-056

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR Mme CIUNTU – Administration générale

CP 2017-040 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-003 (102003) « Communication institutionnelle », chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-003 (102003) « Communication institutionnelle » - affectations provisionnelles d'autorisations d'engagement sur le chapitre 930 et d'autorisations de programme sur le chapitre 900 relatives à la communication institutionnelle - 1er rapport pour 2017

*Commission de l'administration générale : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-040

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous en arrivons au rapport 037 et demande de parole EELVA.

CP 2017-037 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme fonctionnement général du CR HP 021-020 - rapport donnant mandats spéciaux aux élus régionaux - commission permanente du 27 janvier 2017

*Commission de l'administration générale : **avis favorable***
*Commission des Finances : **avis favorable***

M. SERNE (EELVA) – C'est simplement pour rappeler que les missions doivent nécessairement faire l'objet de propositions à l'opposition ; ce qui n'est pas systématiquement le cas, même si vous vous y êtes engagée. Je crois que vous l'avez même écrit dans le règlement intérieur et dans la charte éthique. Vous devriez y veiller de façon plus systématique.

Mme la Présidente – Il est vrai qu'il faut que nous ayons systématiquement le réflexe de proposer à l'opposition de venir. Pour Bruxelles, c'est le cas, mais c'est différent pour Singapour ou la Tunisie, car nous essayons de restreindre les budgets au maximum. Il s'agit de la Smart Région, et elle couvre différents domaines d'action importants de la Région. Mais nous le ferons systématiquement, c'est un engagement. Madame de la GONTRIE et Monsieur de SAINT-JUST.

EXPLICATIONS DE VOTE

Mme de la GONTRIE (S&R) – Madame la Présidente, au titre de l'explication de vote, si vous souhaitez du formalisme, mon groupe fera NPPV sur ce rapport :

- d'une part pour les raisons qu'a évoquées EELVA à l'instant, six personnes à Singapour justifiant vraisemblablement la présence d'un représentant de l'opposition ;
- d'autre part pour interroger sur les comptes rendus des missions.

Lors de la précédente Commission permanente, notre œil avait été attiré par le fait que nous avons voté le mandat spécial pour notre collègue Jérôme CHARTIER, pour se rendre à Las Vegas le 4 janvier. Comme nous suivons l'actualité politique, l'œil de certains avait été attiré par le fait que François FILLON se rendait également à Las Vegas à la même date. La proximité entre Jérôme CHARTIER et François FILLON étant connue, nous avons regardé les photos et les comptes rendus, sans vouloir faire de procès d'intention. Il y a une très belle photo qui explique que, « accompagné de François FILLON, Jérôme CHARTIER, le Vice-Président du Conseil régional chargé de l'économie [...] a profité de sa visite pour présenter », etc. Je pense que nous avons toujours intérêt à être le plus informatifs possible. Je m'étais interrogée quand j'avais lu cela le 4 janvier, et aujourd'hui il y a des photos. Je pose donc la question sur le compte rendu, les raisons, la distinction avec le déplacement de François FILLON. C'est indispensable à la bonne crédibilité des déplacements de votre Exécutif, y compris les six qui vont à Singapour – puisque maintenant nous les appelons ainsi : les Six de Singapour.

Mme la Présidente – C'est sûr que ce ne sont pas les 24 de Jérusalem-Est... Concernant cette histoire de Las Vegas, le Consumer Electronics Show nous avait invités, et m'avait m'invitée, bien avant que ne soit connu le déplacement de François FILLON. D'autres Régions de France étaient d'ailleurs présentes, comme Laurent WAUQUIEZ pour le Rhône-Alpes. Madame de la GONTRIE, je ne vous ai pas interrompue. Nous allons faire une petite suspension de séance.

La séance est suspendue à 11 h 02.

La séance reprend à 11 h 06.

Mme la Présidente – Monsieur de SAINT-JUST.

M. de SAINT-JUST (FN) – Mon intervention est un peu dans le prolongement, sans faire de procès d'intention, sauf que le compte de campagne de M. FILLON est peut-être un peu plombé par le mandat donné à M. CHARTIER à Las Vegas. Il faudra voir cela. Je regarde les autres mandats spéciaux : Salon mondial de la téléphonie mobile, visite des ports de l'axe Seine, rencontre avec des acteurs économiques, et vous, Madame la Présidente, vous allez à Londres pour le Brexit. L'intérêt régional, je ne le connais pas, mais l'intérêt politique est évidemment très important. C'est tout à fait dans le cadre de l'action politique générale.

Mme la Présidente – Je reviens sur Las Vegas. Nous avons été invités l'année dernière à nous rendre à ce Consumer Electronics Show, et 50 % des start-up qui y étaient présentes étaient franciliennes. Il se trouve que les plus intéressantes étaient franciliennes. Je veux aussi revenir sur les voyages des candidats à la présidentielle. Nous avons vérifié : le voyage du candidat FILLON s'est déroulé du 4 au 6 ; le voyage du Vice-Président CHARTIER s'est déroulé du 6 au 7. Il est vrai qu'ils se sont croisés. Le sujet est que, comme les entreprises les plus intéressantes étaient franciliennes, François FILLON est allé sur le stand des entreprises franciliennes. On ne pouvait pas empêcher le candidat à la présidentielle française de se rendre sur le stand de l'Île-de-France. Le sujet est clos pour moi. Il n'y a absolument aucune coïncidence entre les deux déplacements. Par ailleurs, M. WAUQUIEZ était là, il y avait le Rhône-Alpes, et François FILLON est aussi allé voir les start-up de Rhône-Alpes, même s'il n'y a pas eu de photos. Peut-être y en a-t-il, mais Mme de la GONTRIE ne les a pas trouvées.

Concernant le Brexit, Monsieur de SAINT-JUST, ne me faites pas dire la même chose que ce que j'ai dit à Mme MONVILLE. Je lui ai dit qu'il y avait eu des alertes à la bombe dans les lycées. Il ne vous a pas échappé qu'il y a 30 000 emplois possiblement gagnables par l'Île-de-France dans les domaines de la finance et de la fintech. Par ailleurs, nous avons tellement été proactifs que nous sommes désormais au coude-à-coude avec Francfort, alors qu'au départ l'on parlait aussi de Dublin, d'Amsterdam, de Bruxelles et de Luxembourg. Nous continuons donc. Je rappelle que le Premier ministre a choisi Paris Région entreprises pour être le guichet unique de « Choose Paris Region », et nous nous rendrons avec Europlace à Londres pour convaincre les entreprises étrangères de venir post-Brexit à Paris. Que vous soyez favorable au Brexit, que vous soyez contre la relocalisation des emplois en Île-de-France, c'est une chose, mais ne dites pas qu'il n'y a pas d'intérêt régional. Il y a un intérêt majeur, et 100 000 emplois induits potentiels. Surtout, il y a la réputation et le rayonnement de la place financière de Paris. Contrairement à vous peut-être, la finance n'est pas mon ennemie ; je pense au contraire qu'avoir une finance française forte est une source de souveraineté et de développement économique massive. Si la finance se fait en France, cela signifie que les ressources financières seront françaises et qu'elles permettront de financer notre tissu de PME. C'est très important pour moi d'avoir une finance française forte.

Nous mettons aux voix le rapport 037. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-037

POUR : LR, UDI, CD

NPPV : S&R, FN, EELVA, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-039 : Chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », Programme HP 0202-001, Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programmes HP 0202-011, HP 0202-012, HP 0202-013, code fonctionnel 021 « Conseil Régional », programme HP 021-020, code fonctionnel 022 « Conseil économique social et environnemental régional », programme HP 022-023 - affectations provisionnelles et spécifiques d'autorisations d'engagement et d'autorisations de programme sur les chapitres 930 et 900 « Services généraux » - premier rapport 2017

Commission de l'administration générale : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-039

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

ABSTENTION : FN

ABSENT: RCDE

ADOPTION

CP 2017-043 : Chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme HP021-019 (102019) « Société d'entraide des conseillers régionaux (SECRIF) » - attribution de la subvention en faveur de la SECRIF - première affectation 2017

Commission de l'administration générale : avis favorable

Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-043

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

CONTRE : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-028 : Chapitre 930, chapitre 932, chapitre 944 - affectations provisionnelles et spécifiques des autorisations d'engagement relatives à la gestion des ressources humaines - 1er rapport habilitation de la présidente du Conseil Régional d'Île-de-France à signer une convention avec l'ASCRIF - **PROCÉDURE D'URGENCE**

*Commission de l'administration générale : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-028

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-017 : Chapitre 900 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-002 « Moyens informatiques des services », chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 0202 « Autres moyens généraux », programme HP0202-012 « Fonctionnement des services » - premières affectations provisionnelles d'autorisations d'engagement et de programme sur les chapitres 900 et 930 « Services généraux » crédits de la direction des systèmes d'information

*Commission de l'administration générale : **avis favorable***

*Commission des Finances : **avis favorable***

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-017

POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Nous arrivons au secteur de M. NASROU, avec une demande de parole EELVA sur le rapport n° CP 2017-054.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU – Action internationale

CP 2017-045 : 930-044-104003 - affectation provisionnelle d'autorisation d'engagement

Commission de la coopération internationale : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-045

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

CONTRE : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

CP 2017-054 : 930 « Services généraux », programme 104003 « Coopération décentralisée », action 10400301 « Coopération décentralisée », action 10400302 « Représentants de la Région » - coopération décentralisée avec Hanoï et Antananarivo - février 2017 à juillet 2017

Commission de la coopération internationale : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

M. SERNE (EELVA) – Madame la Présidente, Monsieur le Vice-Président, il s'agit des subventions de fonctionnement pour les Instituts des Métiers de la Ville (IMV) de Hanoï et de Tana, et de la prolongation des contrats de coopération de la Région. Il y a un problème avec le report de cinq mois des missions de nos coopérants à l'étranger. Le fait de faire dépendre leur sort du maintien de notre décision a tendance à être très pénible pour ces personnes qui, par ailleurs, font un travail extraordinaire à l'étranger. J'ai en effet vu comme ils sont respectés et ils sont quasiment considérés comme des membres de l'ambassade, à Hanoï notamment, pour le travail remarquable qu'ils font en urbanisme et en transports, et qui nous a du reste permis de vendre de la prestation de l'Institut d'Aménagement et d'Urbanismes d'Île-de-France (IAU IDF) à l'époque. Il est vraiment dommage qu'ils soient ainsi suspendus à nos décisions. Si nous pouvions éviter de laisser pourrir les situations personnelles et professionnelles de ces personnes, ce serait vraiment bien parce qu'elles le méritent et font un travail incroyable pour la Région. Il n'est donc pas très juste d'en arriver là.

Mme la Présidente – Monsieur NASROU.

M. NASROU – Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur SERNE, pour votre question. Si c'est la dimension humaine qui vous interpelle, c'est un peu le comble en l'occurrence puisque, sur les sept représentants de la Région qui étaient en poste avant, beaucoup avaient été complètement délaissés par la précédente majorité. Par exemple, nous avons été interpellés par Roberto ROMERO au sujet de la représentante à Jérusalem-Est, dont le contrat arrivait à expiration. Nous l'avons reçue, suivie et nous avons essayé de lui trouver une solution, et je crois qu'elle est très satisfaite. Tout cela se passe dans d'excellentes conditions. C'est le cas chaque fois que nous sommes interpellés sur une situation particulière.

Il y a déjà une problématique financière concernant le coût de cette représentation mais il y a aussi une problématique juridique puisque dans le rapport dont vous parlez nous alignons les statuts entre les deux représentants. Pour l'un, c'était en effet un contrat d'expatrié ; pour l'autre, c'est un contrat local, qui ne donne pas du tout les mêmes conditions de sécurisation notamment. Nous remédions donc à cette inégalité de traitement entre deux personnes qui font exactement la même chose. Je pense que vous auriez pu vous en féliciter. Pour le reste, un travail est en cours sur les IMV parce que leur montage juridique n'est pas parfait. C'est un statut hybride qui nous oblige à les financer à 100 % et qui pose des problèmes juridiques. Nous aurons donc l'occasion de revenir dessus mais, en attendant, nous continuons à maintenir les dispositifs tels qu'ils sont, en essayant de faire les choses intelligemment et je ne crois pas qu'il y ait un problème personnel avec l'un ou l'autre de ces représentants. Je prends cependant note de votre remarque et nous aurons l'occasion de rediscuter en détail du futur de ces IMV qui ont effectivement une vraie utilité mais qui sont largement perfectibles.

Mme la Présidente – Nous mettons aux voix le rapport 054. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N° CP 2017-054

POUR : LR, S&R, UDI, EELVA, CD, FdG

CONTRE : FN

ABSENT : RCDE

ADOPTION

Mme la Présidente – Merci à M. NASROU action internationale. Revoici M. NASROU pour le tourisme, avec le rapport n° CP 2017-025.

SECTEUR PRÉSENTÉ PAR M. NASROU – Tourisme

CP 2017-025 : Chapitre 939 « Action économique », code fonctionnel 95 « Tourisme et thermalisme », programme HP 95 002 « Soutien aux organismes œuvrant dans le domaine du tourisme », action « Autres soutiens dans le domaine du tourisme », programme HP 95-001 « Dispositifs régionaux en faveur du développement touristique », action « Réseaux d'accueil et d'information touristique » - affectation d'autorisations d'engagement dans le cadre de la politique régionale du tourisme - attribution des subventions 2017 en faveur des organismes associés à l'action régionale dans le domaine du tourisme : comité régional du tourisme (CRT) et centres d'accueil régionaux du tourisme (CART) : première affectation - fonctionnement des points d'accueil dans les aéroports parisiens : première affectation 2017 - affectation d'autorisations d'engagement pour la cotisation à l'association du cluster tourisme du Val d'Europe 2017

Commission du tourisme : avis favorable
Commission des Finances : avis favorable

Mme la Présidente – Nous avons une demande de parole EELVA. Monsieur SERNE.

M. SERNE (EELVA) – C'est simplement pour demander un vote dissocié sur les affectations liées au cluster tourisme du Val d'Europe, puisqu'il comprend un certain nombre de dossiers et de projets qui relèvent pour nous des grands projets inutiles, notamment Villages nature. Pour cette raison, nous préférons voter contre le cluster tourisme du Val d'Europe.

Mme la Présidente – Monsieur le Vice-Président.

M. NASROU – Merci, Madame la Présidente. Je n'ai pas de commentaire particulier sur ce vote dissocié, si ce n'est pour dire que ce cluster fait un travail très utile autour de l'université de Marne-la-Vallée sur les métiers du tourisme, qui regroupe beaucoup de professionnels. Derrière Villages nature, nous avons Pierre et Vacances et Eurodisney. Ce sont deux acteurs touristiques majeurs de la Région. C'est un cluster pour lequel nous contribuons à hauteur de 10 000 euros par an, sur un budget de 23 millions – ce qui est tout à fait justifié.

Mme la Présidente – Madame MALAISÉ.

Mme MALAISÉ (FdG) – Nous allons faire le même vote dissocié.

Mme la Présidente – Je mets aux voix le rapport 025. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DU PROJET DE DÉLIBÉRATION N°2017-025
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA (articles 1 et 2), CD, FdG (articles 1 et 2)
CONTRE : EELVA (article 3), FdG (article 3)
ABSENT : RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Je mets aux voix l'ensemble des rapports qui n'ont pas été appelés et qui relèvent de la procédure du vote global. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ?

VOTE DE TOUS LES RAPPORTS N'AYANT PAS ÉTÉ APPELÉS ET RELEVANT DE LA PROCÉDURE DE VOTE GLOBAL

VOTES DANS LA PROCÉDURE DE VOTE GLOBAL
POUR : LR, S&R, UDI, FN, EELVA, CD, FdG
ABSENT : RCDE
ADOPTION

Mme la Présidente – Je vous remercie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 16.

Secrétariat général

ANNEXES

- ERRATUM & ADDITIF
- AMENDEMENTS
- AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

Secrétariat général

**Commission permanente
du vendredi 27 janvier 2017**

ERRATUM

- **Erratum sur le rapport CP 2017-052**

COMMISSION PERMANENTE DU 27 JANVIER 2017

RAPPORT N° CP 2017-52

PARIS REGION UP :

- **MISE EN PLACE ET ADAPTION DES AIDES INNOV'UP, PM'UP, TP'UP ET DU FONDS REGIONAL DE GARANTIE**
- **ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES DISPOSITIFS PM'UP, TP'UP ET BACK'UPANNEXE N°**

ERRATUM

Suite à une erreur rédactionnelle, il convient de lire à l'article 4 de la délibération « une autorisation de programme d'un montant de 13 500 000 € » et non 13 500 000 M€.

ADDITIF

Le tableau annexé à la délibération est complété.

(le tableau modifié est joint au présent additif)

TABLEAU CP DU 27 JANVIER 2017

MANDATS SPECIAUX PROPOSES AU VOTE DE LA COMMISSION PERMANENTE

NOM	PRENOM	PAYS	VILLE	OBJET	DATE DEPART	DATE RETOUR	DEPENSES SUPPLEMENTAIRES *					
							RELATIONS PUBLIQUES	MOYEN DE TRANSPORT	FRAIS TRANSP S/SITES	VISAS	VACCINS	DIVERS
PECRESSE	Valérie	ROYAUME-UNI	Londres	Brexit	05-févr	06-févr	x	x	x			x
CHARTIER	Jérôme	ROYAUME-UNI	Londres	Brexit	05-févr	06-févr	x	x	x			x
PECRESSE	Valérie	SINGAPOUR	Singapour	Smart Région	08-févr	11-févr	x	x	x			x
BEAUDET	Stéphane	SINGAPOUR	Singapour	Smart Région	08-févr	11-févr	x	x	x			x
DIDIER	Geoffroy	SINGAPOUR	Singapour	Smart Région	08-févr	11-févr	x	x	x			x
DUGOIN-CLEMENT	Jean-Philippe	SINGAPOUR	Singapour	Smart Région	08-févr	11-févr	x	x	x			x
HIDRI	Faten	SINGAPOUR	Singapour	Smart Région	08-févr	11-févr	x	x	x			x
NASROU	Othman	SINGAPOUR	Singapour	Smart Région	08-févr	11-févr	x	x	x			x
PECRESSE	Valérie	TUNISIE	Tunis	Rencontre avec les acteurs institutionnels en vue d'un accord de coopération avec les collectivités du Grand Tunis	13-févr	15-févr	x	x	x			x

NOM	PRENOM	PAYS	VILLE	OBJET	DATE DEPART	DATE RETOUR	DEPENSES SUPPLEMENTAIRES *					
							RELATIONS PUBLIQUES	MOYEN DE TRANSPORT	FRAIS TRANSITS/SITES	VISAS	VACCINS	DIVERS
CECCONI	Franck	TUNISIE	Tunis	Rencontre avec les acteurs institutionnels en vue d'un accord de coopération avec les collectivités du Grand Tunis	13-févr	15-févr	x	x	x			x
HIDRI	Faten	TUNISIE	Tunis	Rencontre avec les acteurs institutionnels en vue d'un accord de coopération avec les collectivités du Grand Tunis	13-févr	15-févr	x	x	x			x
NASROU	Othman	TUNISIE	Tunis	Rencontre avec les acteurs institutionnels en vue d'un accord de coopération avec les collectivités du Grand Tunis	13-févr	15-févr	x	x	x			x
WEHLING	Yann	TUNISIE	Tunis	Rencontre avec les acteurs institutionnels en vue d'un accord de coopération avec les collectivités du Grand Tunis	13-févr	15-févr	x	x	x			x
CHARTIER	Jérôme	ESPAGNE	Barcelone	Salon Mondial du téléphone mobile	27-févr	02-mars		x	x			x
BEAUDET	Stéphane	FRANCE	Le Havre	Visite des ports de l'axe Seine et rendez-vous avec le Vice-Président de la Région Haute-Normandie	01-mars	02-mars	x	x	x			
NASROU	Othman	ROYAUME-UNI	Londres	Rencontres avec des acteurs économiques	06-mars	07-mars	x	x	x			x
CHARTIER	Jérôme	SINGAPOUR	Singapour	Smart Région	08-févr	11-févr	x	x	x			x
REZEG	Hamida	TUNISIE	Tunis	Rencontre avec les acteurs institutionnels en vue d'un accord de coopération avec les collectivités du	13-févr	15-févr	x	x	x			x
CHERON	James	BELGIQUE	Bruxelles	Déplacement de la Commission des Affaires Européennes - Rencontres sur le thème "l'Ile-de-France dans l'Europe post-Brexit"	14-févr	14-févr		x	x			x
CAFFIN	Michel	BELGIQUE	Bruxelles	Déplacement de la Commission des Affaires Européennes - Rencontres sur le thème "l'Ile-de-France dans l'Europe post-Brexit"	14-févr	14-févr		x	x			x

NOM	PRENOM	PAYS	VILLE	OBJET	DATE DEPART	DATE RETOUR	DEPENSES SUPPLEMENTAIRES *					
							RELATIONS PUBLIQUES	MOYEN DE TRANSPORT	FRAIS TRANSP S/SITES	VISAS	VACCINS	DIVERS
CHEVRON	Benoît	BELGIQUE	Bruxelles	Déplacement de la Commission des Affaires Européennes - Rencontres sur le thème "l'Ile-de-France dans l'Europe post-Brexit"	14-févr	14-févr		x	x			x
COQUEREL	Eric	BELGIQUE	Bruxelles	Déplacement de la Commission des Affaires Européennes - Rencontres sur le thème "l'Ile-de-France dans l'Europe post-Brexit"	14-févr	14-févr		x	x			x
DAMERVAL	François	BELGIQUE	Bruxelles	Déplacement de la Commission des Affaires Européennes - Rencontres sur le thème "l'Ile-de-France dans l'Europe post-Brexit"	14-févr	14-févr		x	x			x
DEROUARD	Clotilde	BELGIQUE	Bruxelles	Déplacement de la Commission des Affaires Européennes - Rencontres sur le thème "l'Ile-de-France dans l'Europe post-Brexit"	14-févr	14-févr		x	x			x
DUMAS	Catherine	BELGIQUE	Bruxelles	Déplacement de la Commission des Affaires Européennes - Rencontres sur le thème "l'Ile-de-France dans l'Europe post-Brexit"	14-févr	14-févr		x	x			x
ELIMAS	Nathalie	BELGIQUE	Bruxelles	Déplacement de la Commission des Affaires Européennes - Rencontres sur le thème "l'Ile-de-France dans l'Europe post-Brexit"	14-févr	14-févr		x	x			x
EUSTACHE-BRINIO	Jacqueline	BELGIQUE	Bruxelles	Déplacement de la Commission des Affaires Européennes - Rencontres sur le thème "l'Ile-de-France dans l'Europe post-Brexit"	14-févr	14-févr		x	x			x
JARRY-BOUABID	Anne-Claire	BELGIQUE	Bruxelles	Déplacement de la Commission des Affaires Européennes - Rencontres sur le thème "l'Ile-de-France dans l'Europe post-Brexit"	14-févr	14-févr		x	x			x
JEUNEMAITRE	Eric	BELGIQUE	Bruxelles	Déplacement de la Commission des Affaires Européennes - Rencontres sur le thème "l'Ile-de-France dans l'Europe post-Brexit"	14-févr	14-févr		x	x			x

NOM	PRENOM	PAYS	VILLE	OBJET	DATE DEPART	DATE RETOUR	DEPENSES SUPPLEMENTAIRES *					
							RELATIONS PUBLIQUES	MOYEN DE TRANSPORT	FRAIS TRANSPORTS/SITES	VISAS	VACCINS	DIVERS
KANUTY	Pierre	BELGIQUE	Bruxelles	Déplacement de la Commission des Affaires Européennes - Rencontres sur le thème "l'Ile-de-France dans l'Europe post-Brexit"	14-févr	14-févr		x	x			x
LEQUILLER	Pierre	BELGIQUE	Bruxelles	Déplacement de la Commission des Affaires Européennes - Rencontres sur le thème "l'Ile-de-France dans l'Europe post-Brexit"	14-févr	14-févr		x	x			x

* éventuellement au regard des conditions prévues à la délibération CR 04-16

Secrétariat général

COMMISSION PERMANENTE
DU
VENDREDI 27 JANVIER 2017



AMENDEMENTS

déposés par les groupes

**COMMISSION PERMANENTE
DU 27 janvier 2017****RAPPORT CP 217-035****ORGANISMES EXTERIEURS BENEFICIANT DES CONCOURS DE LA REGION DANS LES
SECTEURS DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE****PREMIERE AFFECTATION DE SUBVENTIONS 2017**

- IAU ILE-DE-FRANCE
- AGENCE DES ESPACES VERTS (AEV)
 - ARENE
 - NATUREPARIF
 - BRUITPARIF
 - ORDIF
 - CERVIA

Amendement

En annexe 1 à la délibération, les tableaux d'affectation de subventions 2017 sont modifiés de la façon suivante :

I - Subventions de fonctionnement :

La colonne « Première affectation 2017 » est ainsi modifiée pour les organismes suivants :

- IAU : 12 830 000 €
- AEV : 6 120 000 €
- ARENE : 2 020 000 €
- NATUREPARIF : 1 240 000 €
- BRUITPARIF : 680 000 €
- ORDIF : 540 000 €
- CERVIA : 1 130 000 €

II - Subventions d'investissement :

La colonne « Première affectation 2017 » est modifiée de la façon suivante :

- BRUITPARIF : 180 000 €

Les montants des subventions indiqués dans les articles 1 et 2 de la délibération sont modifiés en conséquence.

Exposé des motifs

Les subventions régionales prévues pour ces organismes associés en 2017 sont insuffisantes pour leur permettre de remplir leurs missions dans des conditions satisfaisantes. A travers ces réductions de moyens prévues par l'exécutif régional, ce sont non seulement les services et les personnels de ces organismes qui sont pénalisés, mais plus globalement les Franciliennes et les Franciliens au service desquels ils travaillent.

Il convient donc de porter, *a minima*, le montant total de ces subventions au niveau qui était le leur au budget 2015.

Suivant ce principe, les sommes proposées dans cet amendement pour les premières affectations 2017 correspondent à 60% des montants totaux en fonctionnement et en investissement alloués à ces organismes en 2015.



Céline MALAISE

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

COMMISSION PERMANENTE

23 janvier 2017

Rapport CP 2017-012
Développement des parcours européens de formation dans les
sections européennes des lycées professionnels d'Île-de-France
2016 – 2017

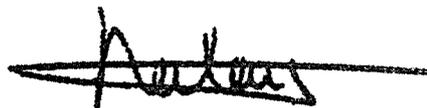
AMENDEMENT

A l'annexe 1, retirer les dossiers suivants :

- . EX016032 - LPO PR Saint Benoist de l'Europe Bagnolet
- . EX016040 - LPO PR métier Carcado Saisseval Paris 06eme
- . EX016386 - LPO PR métier Le Rebours Paris 13eme
- . EX015615 - LP PR Saint-François d'Assise Fontenay
- . EX015636 - LGT PR Notre-Dame de Grandchamp
- . EX016086 - LP PR Saint-Vincent de Paul Versailles

EXPOSE DES MOTIFS

Le groupe Front de gauche ne souhaitant pas financer les lycées privés que ce soit dans le cadre de leur fonctionnement au delà de ce que la loi impose à notre collectivité ou dans le cadre des projets mis en place par les professeurs et les élèves, il propose d'exclure les projets susmentionnés du financement régional.



Céline MALAÏSÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

COMMISSION PERMANENTE

23 janvier 2017

Rapport CP 2017-005

**Attribution et affectation des avances des subventions 2017 en faveur des
organismes associés à l'action régionale**

- Association régionale d'information et d'actions musicales en Île-de-France (ARIAM)
 - Chœur régional Vittoria d'Île-de-France
 - Festival d'Île-de-France (FIF)
 - fonds régional d'art contemporain (FRAC)
 - Orchestre national d'Île-de-France (ONIF)
- EPCC des arts de la scène et de l'image en Île-de-France (ARCADI)
 - EPCC commission du film d'Île-de-France (CFIDF)
 - Observatoire du livre et de l'écrit en Île-de-France (MOTIF)
- Prolongation de la convention d'objectifs et de moyens de l'ONIF et renouvellement d'une convention de mise à disposition d'un bâtiment régional à l'ONIF

AMENDEMENT

A l'annexe 1 de la délibération, les dossiers suivants sont abondés des sommes ci-dessous :

- +0,8M€ pour le dossier 17001698 / ARCADI
- +1,067M€ pour le dossier 17000270 / Festival Île-de-France
- +0,386M€ pour le dossier 17000268 / ARIAM
- +0,259M€ pour le dossier 17000283 / le MOTif

EXPOSE DES MOTIFS

Toujours dans l'attente de la publication et de la communication de l'audit sur les organismes associés à tous les conseiller-e-s régionaux et d'une présentation précise des conséquences des baisses financières auxquels ils sont confrontés, le groupe Front de gauche souhaite que les enveloppes budgétaires des organismes associés, en particulier dans le milieu culturel, soient rétablies à hauteur du budget 2015.

Le groupe Front de gauche considère que tant qu'aucun plan d'internalisation des missions des Organismes associés n'aura été présenté à l'assemblée plénière, ces baisses ne sont pas légitimes et insincères.



Céline MALAISIÉ

Groupe FRONT DE GAUCHE
Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

COMMISSION PERMANENTE
23 janvier 2017

Rapport CP 2017-027
Premières affectations 2017

centre francilien de ressources pour l'égalité femmes/hommes Hubertine Auclert (CHA)
adoption de deux nouvelles conventions types
affectation pour un marché simple de formation
soutien aux contrats de ville

AMENDEMENT

A l'annexe 1 de la délibération, le dossier suivant est supprimé :

Dossier n°17001697 / Scout et guides de France / Notre dame du Liban

EXPOSE DES MOTIFS

Le groupe Front de gauche considère que la Région n'ayant jamais délibéré à propos d'un soutien régional aux organismes formant les jeunes au BAFA, les mouvements d'éducation populaire dispensant ces formations n'ont donc pas pu répondre à un appel à projet.

Si la Région prend la décision de ne financer qu'un seul organisme dans ce cadre, cela ne peut qu'interroger. Pourquoi financer de manière spécifique et uniquement les « Scouts et guides de France Notre Dame du Liban » alors que ce n'est pas un des principaux organismes formateurs pour le BAFA ? Pourquoi subventionner un organisme si l'on veut apporter une aide aux jeunes pour préparer la BAFA et non mettre en place des bourses versées aux jeunes, sur critères sociaux, comme le font d'autres collectivités ? Cela permettrait d'agir auprès de jeunes mais aussi de soutenir le mouvement d'éducation populaire dans son ensemble et sa diversité.



Céline MALAISE

Groupe FRONT DE GAUCHE

Parti communiste Français, Parti de gauche,
Ensemble et République & Socialisme

COMMISSION PERMANENTE
23 janvier 2017

Rapport CP 2017-027
Premières affectations 2017

centre francilien de ressources pour l'égalité femmes/hommes Hubertine Auclert (CHA)
adoption de deux nouvelles conventions types
affectation pour un marché simple de formation
soutien aux contrats de ville

AMENDEMENT

A l'article 1 le deuxième alinéa est ainsi rédigé :

« Affecte une autorisation d'engagement de 476 000 € disponible sur le chapitre 930 « Services généraux », code fonctionnel 021 « Conseil régional », programme HP 021-005 « Jeunesse et vie associative », action 10200509 « Centre de ressources Egalité Femmes/Hommes - ORVF » du budget 2017. »

EXPOSE DES MOTIFS

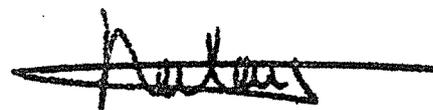
Le groupe Front de gauche a déjà eu l'occasion de s'alarmer de la situation financière que doit affronter le Centre Hubertine AUCLERT, Centre de ressources égalité femmes / hommes – Observatoire régional des violences faites aux femmes, premier du genre dont le travail est reconnu par l'ensemble des acteurs-trices y compris au niveau international.

Si les moyens financiers qui lui sont aujourd'hui attribués pérennisent en partie sa situation financière, il n'en reste pas moins que la baisse qu'il a subi au BP 2016 continue de pénaliser le centre.

Une telle décision est vécue, à juste titre, comme une véritable régression. Elle l'est d'autant plus, qu'une fois encore, le discours politique n'est pas suivi des actes comme le prouve cette annexe et tant d'autres où les dispositifs en faveur des femmes sont réduits à peau de chagrin voire supprimés.

C'est la raison pour laquelle le groupe Front de gauche souhaite rétablir le montant alloué au Centre Hubertine AUCLERT, hors loyer (estimé à 120 000 € annuel) et hors enquête Virage (100 000€, soit un montant global de 0,716M€.

Dans la mesure où la région a décidé de consacrer les violences faites aux femmes grande cause régionale 2017, cette remise à niveau budgétaire prend tout son sens.



Céline MALAISÉ

RAPPORT CP 217-035

**ORGANISMES EXTERIEURS BENEFICIANT DES CONCOURS DE LA REGION DANS LES
SECTEURS DE L'AMENAGEMENT DES TERRITOIRES, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE
L'AGRICULTURE**

PREMIERE AFFECTATION DE SUBVENTIONS 2017

- IAU ILE-DE-FRANCE
- AGENCE DES ESPACES VERTS (AEV)
 - ARENE
 - NATUREPARIF
 - BRUITPARIF
 - ORDIF
 - CERVIA

Amendement

En annexe 1 à la délibération, les tableaux d'affectation de subventions 2017 sont modifiés de la façon suivante :

I - Subventions de fonctionnement :

La colonne « Première affectation 2017 » est ainsi modifiée pour les organismes suivants :

- IAU : 12 830 000 €
- AEV : 6 120 000 €
- ARENE : 2 020 000 €
- NATUREPARIF : 1 240 000 €
- BRUITPARIF : 680 000 €
- ORDIF : 540 000 €
- CERVIA : 1 130 000 €

II - Subventions d'investissement :

La colonne « Première affectation 2017 » est modifiée de la façon suivante :

- BRUITPARIF : 180 000 €

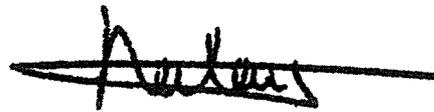
Les montants des subventions indiqués dans les articles 1 et 2 de la délibération sont modifiés en conséquence.

Exposé des motifs

Les subventions régionales prévues pour ces organismes associés en 2017 sont insuffisantes pour leur permettre de remplir leurs missions dans des conditions satisfaisantes. A travers ces réductions de moyens prévues par l'exécutif régional, ce sont non seulement les services et les personnels de ces organismes qui sont pénalisés, mais plus globalement les Franciliennes et les Franciliens au service desquels ils travaillent.

Il convient donc de porter, *a minima*, le montant total de ces subventions au niveau qui était le leur au budget 2015.

Suivant ce principe, les sommes proposées dans cet amendement pour les premières affectations 2017 correspondent à 60% des montants totaux en fonctionnement et en investissement alloués à ces organismes en 2015.



Céline MALAISE

Commission permanente du 27 janvier 2017

Groupe socialiste et républicain

Rapport CP 2017-020
FINANCEMENT DES DEPLACEMENTS DES PERSONNES LES PLUS MODESTES EN
ILE-DE-FRANCE : PREMIERE ATTRIBUTION EN 2017

AMENDEMENT

Un article additionnel est ajouté et rédigé comme suit :

Décide de rétablir la gratuité dans les transports publics franciliens pour les bénéficiaires de l'Aide Médicale d'Etat.

Exposé des motifs :

La mise en œuvre par la précédente majorité du Pass Navigo à tarif unique en 2015, prolongée en 2015 et 2016 par des mesures fortes du gouvernement pour soutenir cette avancée, permettent dès cette année à la Région d'économiser 34,574 millions d'euros sur sa contribution au STIF au titre de la carte Imagin'R.

Aussi, cet amendement propose de rétablir la « Solidarité transports » pour les bénéficiaires de l'AME. L'économie réalisée par la Région sur la carte Imagin'R permet en effet de compenser largement le coût de cette mesure de solidarité.

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Commission permanente du 27 janvier 2017

Groupe socialiste et républicain
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate et Ecologiste

Rapport CP 2017-038

**PREMIERE AFFECTATION DES SUBVENTIONS 2017 EN FAVEUR DES ORGANISMES
ASSOCIES A L'ACTION REGIONALE DANS LE DOMAINE DES SOLIDARITES
- CENTRE REGIONAL D'INFORMATION ET DE PREVENTION SIDA ILE-DE-FRANCE
- TRANSPORT SANITAIRE HELIPORTE EN ILE-DE-FRANCE**

AMENDEMENT

Un paragraphe ainsi rédigé est ajouté en tête de l'article 3 :

Fait de la lutte contre toutes les formes de discrimination un axe transversal d'intervention du CRIPS. À ce titre, le CRIPS et la Région organiseront notamment une campagne de prévention contre les LGBT-phobies.

Exposé des motifs :

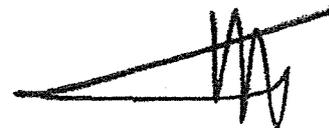
Nous regrettons que la lutte contre les discriminations, contre les préjugés et contre les stéréotypes ne soient plus mentionnées dans les objectifs de la nouvelle convention d'objectifs et de moyens entre la Région Ile-de-France et le CRIPS. Les préjugés et les discriminations, de même que les situations d'exclusion qui en découlent, ont une incidence négative sur l'estime de soi et la santé. La prévalence du suicide est ainsi quatre fois supérieure chez les jeunes LGBT.

L'éducation à l'égalité filles-garçons / femmes-hommes doit également demeurer une priorité dans les interventions du CRIPS dans un double objectif de réduction des inégalités en santé et de promotion du bien être.

Carlos Da Silva

Eddie Aït

Carlos Da Silva



Commission permanente du 27 janvier 2017

Groupe socialiste et républicain
Groupe Radical, Citoyen, Démocrate et Ecologiste

Rapport CP 2017-038
PREMIERE AFFECTATION DES SUBVENTIONS 2017 EN FAVEUR DES ORGANISMES ASSOCIES A L'ACTION REGIONALE DANS LE DOMAINE DES SOLIDARITES
- CENTRE REGIONAL D'INFORMATION ET DE PREVENTION SIDA ILE-DE-FRANCE
- TRANSPORT SANITAIRE HELIPORTE EN ILE-DE-FRANCE

AMENDEMENT

Un paragraphe ainsi rédigé est ajouté en tête de l'article 3 :

Dans le cadre de la lutte contre le VIH, grande priorité régionale, le CRIPS développe des interventions ciblées et adaptées en direction des publics vulnérables : migrants, usagers de drogue, publics en milieu carcéral.

Exposé des motifs :

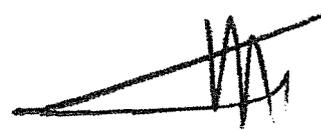
La présente convention d'objectifs et de moyens entre le CRIPS et la Région Ile-de-France ne fait plus mention de leur nécessaire intervention auprès des publics vulnérables particulièrement touchés par le VIH.

L'objectif central de réduction des risques de la stratégie ONUSIDA, reprise dans le cadre d'une « Ile-de-France sans Sida », est pourtant de cibler des politiques de santé et actions de prévention auprès des publics les plus vulnérables. Cet amendement propose donc de rétablir cet objectif.

Carlos Da Silva



Eddie Aït



**Rapport CP 2017-012
DEVELOPPEMENT DES PARCOURS EUROPEENS DE FORMATION DANS LES
SECTIONS EUROPEENNES DES
LYCEES PROFESSIONNELS D'ILE-DE-FRANCE 2016-2017**

AMENDEMENT

L'article 1 est modifié comme suit :

(...)

Décide de participer au titre du dispositif « Développement des parcours européens de formations dans les sections européennes des lycées professionnels » au financement des bourses détaillées en annexe 2 à la présente délibération par l'attribution de subventions d'un montant maximum de **242 799 euros**.

Exposé des motifs :

Le groupe socialiste et républicain, attaché aux valeurs de l'enseignement public, laïque et gratuit, est opposé au versement de subventions aux lycées privés, qui plus est confessionnels.

Ces établissements ne fixant pas d'objectifs de mixité sociale, de respect de la carte scolaire, nous considérons que ces subventions sont versées au détriment des lycées publics.

Cet amendement vise donc à retirer six dossiers, représentant un montant de 23 856 euros, somme qui sera réaffectée sur des projets présentés par des lycées publics :

- Lycée St François d'Assise, Fontenay, 8520 euros
- Lycée Notre Dame de Grandchamp, Versailles, 2130 euros
- Lycée St Benoist de l'Europe, Bagnolet, 2556 euros
- Lycée Carcado Saisseval, Paris, 2556 euros
- Lycée Saint Vincent de Paul, Versailles, 5538 euros
- Lycée Le Rebours, Paris, 2556 euros

Carlos Da Silva

Carlos Da Silva

Commission permanente du 27 janvier 2017

Rapport n° CP 2017-052
Attribution de subventions

AMENDEMENT

Annexe 2 à la délibération
2.1 Adaptation de la convention type PM'up

L'article 7 « reversement des aides contrôle » est complété par ce nouvel alinéa :

« Si l'entreprise ne maintient pas ses fonds propres au niveau constaté lors de l'octroi de la subvention. Une modification de ses fonds propres pourrait être acceptée dans des circonstances très exceptionnelles, toujours soumises à l'appréciation de la commission permanente ».

Exposé des motifs :

Une entreprise qui bénéficie d'argent public ne peut pas l'utiliser pour en tirer profit autrement que dans les conditions définies par la présente convention, au risque d'impliquer la collectivité publique dans des écueils financiers auxquels elle n'a évidemment pas souscrit. C'est pourquoi un plus grand contrôle doit être effectué quant à la gestion des fonds propres de l'entreprise bénéficiant de cette subvention. L'entreprise doit maintenir ses fonds propres à un niveau stable.

Cet amendement attribue ainsi à la Commission permanente une plus grande capacité de contrôle.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Commission Permanente du 26 janvier 2017
CP 2017-027
PREMIERES AFFECTATIONS 2017
CENTRE FRANCILIEN DE RESSOURCES POUR L'EGALITE
FEMMES/HOMMES HUBERTINE AUCLERT (CHA)
ADOPTION DE DEUX NOUVELLES CONVENTIONS TYPES
AFFECTATION POUR UN MARCHE SIMPLE DE FORMATION
SOUTIEN AUX CONTRATS DE VILLE

AMENDEMENT

L'article 1 du projet de délibération est supprimé.

Exposé des motifs :

Le Centre Hubertine Auclert étant composé d'associations hautement politisées, telles que « Osez le féminisme », dont les orientations idéologiques sont radicales. Ces associations s'attaquent à certaines de nos valeurs fondamentales, comme la liberté sexuelle, la liberté d'expression et la non-discrimination. Il est évident que le financement régional à destination de ce Centre ne sert que les intérêts partisans d'une certaine gauche au détriment de l'indispensable réelle lutte contre l'égalité hommes/femmes.

Wallerand de Saint Just

Wallerand de Saint Just

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

**Rapport CP 2017-052
PARIS REGION UP**

AMENDEMENT
Annexe 2 à la délibération – Tome 1
2.2 Adaptation du règlement d'intervention TP'up

Un paragraphe supplémentaire est ajouté, rédigé comme suit :

« L'article 3 relatif aux projets éligibles est complété par un alinéa ainsi rédigé :

Sont exclus les bénéficiaires dont les projets ont trait à l'armement, au nucléaire, au marketing, et ceux pouvant porter atteinte à l'environnement, aux engagements du traité de Paris (COP 21) de la France, à l'éthique, aux libertés individuelles. »

Exposé des motifs :

Conformément à la volonté de l'exécutif de modifier le règlement d'intervention de ce dispositif afin de le rendre plus utile et plus efficace, il est proposé ici de critériser cette aide régionale afin qu'elle ne bénéficie pas à des projets allant à l'encontre du bien-être des Franciliennes et des Franciliens.

Il convient que l'institution régionale, et donc les fonds publics, ne soutiennent pas les activités dont les fondements éthiques sont discutables ou vont à l'encontre des fondements de notre démocratie ou qui ne sont pas en accord avec la Charte de l'Environnement de la Constitution Française ou avec les engagements de la France lors de la COP21.

C'est le sens de cet amendement.

Mounir SATOURI



Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

**Rapport CP 2017-052
PARIS REGION UP**

AMENDEMENT

Un article supplémentaire est ajouté, rédigé comme suit :

Adaptation du règlement PM'up

Décide de modifier le règlement d'intervention PM'up adopté par la délibération n° CR 105-16 du 17 juin 2016, en le complétant comme suit :

- Au titre 2 : « Structures éligibles » :

« Sont éligibles les petites et moyennes entreprises, telles que définies dans l'annexe 1 du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne du 17 juin 2014, comptant au moins 5 salariés, **y compris les entreprises relevant de l'économie sociale et solidaire**, et ayant au moins un établissement en Ile-de-France. »

- Au titre 4 : « Critères de sélection » :

« Sont éligibles les projets :

- **Créateurs d'emplois en Ile-de-France ;**
- **Formalisés, identifiant des axes de développement et indiquant au travers d'un plan d'action prévisionnel les voies et moyens devant permettre d'atteindre des objectifs de développement clairement définis ;**
- **Responsables : le bénéficiaire s'engage à mettre en œuvre une démarche de progrès en matière de responsabilité sociétale cohérente avec le diagnostic communiqué lors du dépôt de candidature et conforme aux orientations HQS définies par la région.**

Les critères de sélection des projets sont :

- la viabilité de l'entreprise
- la pertinence de la stratégie
- le potentiel de création d'emplois
- le potentiel de développement international
- la contribution du projet au développement de l'Ile-de-France
- **la mise en place d'une démarche RSE : réduction de l'empreinte écologique, éco-conception, promotion de la diversité et de la parité, relations équilibrées avec les fournisseurs et clients etc**

La Région n'apportera aucun appui, direct ou indirect, aux projets/activités relevant des secteurs tels que l'armement, l'extraction des combustibles fossiles ou le nucléaire.

Critères d'éligibilité en matière de responsabilité sociétale des entreprises (RSE)

L'entreprise devra transmettre lors du dépôt de sa candidature, un auto-diagnostic de sa démarche en matière de RSE.

La Région communiquera à chaque lancement d'appel à projet la liste des outils d'auto-diagnostic pouvant être utilisés par les candidats.

Le cas échéant, l'entreprise pourra transmettre un diagnostic RSE réalisé en interne ou par un prestataire extérieur, sous réserve que celui-ci ait été réalisé sur la base du référentiel ISO 26000 et qu'il date de moins d'un an.

La Région peut solliciter l'avis du jury régional de sélection PM'up pour apprécier ces différents critères. »

- Au titre 5 « Dépenses éligibles », ajout d'un paragraphe :

« Etudes environnementales :

Les dépenses d'études environnementales éligibles sont les coûts d'études directement liées à des investissements effectués en vue de :

- dépasser les normes en vigueur ou d'augmenter le niveau de protection de l'environnement en l'absence de norme,

- de réaliser des économies d'énergie supérieures aux normes en vigueur, ou de produire de l'énergie renouvelable.

Les dépenses pour la réalisation d'études environnementales bénéficient d'un taux de subvention maximum de 70 % pour les petites entreprises et de 60 % pour les entreprises moyennes. »

Exposé des motifs :

Conformément à la volonté de l'exécutif de modifier les règlements d'intervention des dispositifs d'aide régionale aux entreprises afin de les rendre plus utiles et plus efficaces, il est proposé ici de critériser le dispositif PM'up afin qu'il ne bénéficie pas à des projets allant à l'encontre du bien-être des Franciliennes et des Franciliens.

L'actuel règlement d'intervention PM'up ne comporte plus certaines dispositions d'une utilité avérée qui existaient dans le règlement précédent.

Ces mesures permettaient d'obliger les entreprises concernées à mettre en place une démarche de responsabilité sociale et environnementale, conformément au rapport CR 23-13 du 25 avril 2013.

Ce retour en arrière ne correspond pas aux engagements de la Région pour le développement d'une économie plus vertueuse, respectueuse des salarié-es et de l'environnement.

Cet amendement propose donc de rétablir des mesures d'obligation à la responsabilité sociale et environnementale des entreprises et la prise en compte des études environnementales dans les dépenses éligibles.



Mounir SATOURI

Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

**Rapport CP 2017-052
PARIS REGION UP**

**AMENDEMENT
Annexe 2 à la délibération – Tome 1
2.2 Adaptation du règlement d'intervention TP'up**

L'article 2.2 est modifié comme suit :

L'alinéa 2 de l'article 2, qui précise les structures éligibles, est modifié comme suit :

«La catégorie des Très Petites Entreprises (micro entreprises) éligibles est constituée des entreprises qui occupent moins de 10 salariés, dont le chiffre d'affaires annuel ou le total de bilan annuel n'excède pas 2 millions d'euros et ayant au moins un établissement en Ile-de-France.».

~~L'article 3 relatif aux projets éligibles est complété par un alinéa ainsi rédigé :~~

~~« Les opérations collectives éligibles sont préalablement labellisées par le Comité du programme France Export et intégrées à la programmation nationale, exception faite des opérations à caractère strictement francilien qui font l'objet d'une validation simple par Business France et la Région.»~~

Exposé des motifs :

Etendre l'éligibilité de cette aide régionale aux entreprises comptant jusqu'à 9 salarié-es et non plus aux seules entreprises de moins de 5 salarié-es peut être une chose positive, permettant de venir en aide à des TPE qui jusqu'alors n'étaient pas éligibles à la fois à ce dispositif et à d'autres aides destinées uniquement à de plus grandes entreprises.

Il convient néanmoins d'éviter l'institution de pré-filtres, qui porteraient préjudice à certains projets portés sur les territoires n'ayant pas pu recevoir la labellisation France Export ou la validation de Business France.

C'est le sens de cet amendement.

Mounir SATOURI



Groupe Europe Ecologie Les Verts et Apparentés
Le Rassemblement Ecologiste et Citoyen

**Rapport CP 2017-052
PARIS REGION UP**

AMENDEMENT

Un article supplémentaire est ajouté, rédigé comme suit :

Adaptation du règlement d'intervention BACK'up

Décide de modifier le règlement d'intervention BACK'up adopté par la délibération n° CR 105-16 du 17 juin 2016, en le complétant comme suit :

- Au titre 2 : « Bénéficiaires éligibles » :

« Sont éligibles les **TPE** et PME au sens de la définition communautaire.
Ne sont éligibles que les repreneurs à jour de leurs cotisations sociales et de leurs impôts. »

- Au titre 3 : « Projets éligibles » :

« Le programme Back'up Reprise concerne toute opération de reprise exceptionnelle, par l'intérêt qu'elle présente, par son impact sur l'économie locale. **et s'accompagnant de la reprise d'au moins 10 emplois.** »

Exposé des motifs :

Conformément à la volonté de l'exécutif de modifier les règlements d'intervention des dispositifs d'aide régionale aux entreprises afin de les rendre plus utiles et plus efficaces, il est proposé ici d'étendre l'éligibilité du dispositif BACK'up.

L'actuel règlement d'intervention de ce dispositif vise à soutenir les entreprises en difficulté afin d'éviter des suppressions d'emplois mais ne s'adresse pas au TPE.

Les Très Petites Entreprises, embauchant moins de 10 salarié-es, sont elles aussi concernées par les difficultés économiques et les liquidations, parfois même davantage.

A ce titre, il ne paraît pas opportun de les exclure de ce dispositif et de concentrer l'effort régional sur les plus grosses entreprises. Il est d'autant plus dommageable de le faire que les entreprises en difficulté en « fin de course » ont souvent déjà réalisé des licenciements. Certaines d'elles ont, peu avant, embauché bien plus de dix salarié-es. Lorsqu'elles retrouvent la santé, elles sont susceptibles d'en embaucher bien plus, mais ceci ne peut se faire qu'à condition qu'elles aient pu être reprises et non liquidées.

C'est le sens de cet amendement.

Mounir SATOURI 

Commission permanente du 27 janvier 2017

Groupe Europe Ecologie – Les Verts et Apparentés

AMENDEMENT

Rapport CP 2017-020

FINANCEMENT DES DÉPLACEMENTS DES PERSONNES LES PLUS MODESTES EN ÎLE-DE-FRANCE : PREMIÈRE ATTRIBUTION EN 2017

Le projet de délibération est modifié en son article unique comme suit :

Attribue au STIF au titre de la participation régionale en 2017 au financement des déplacements des personnes les plus modestes en Île-de-France, une subvention forfaitaire d'un montant de ~~59 054 250 €~~ **70 054 250 €**.

Le reste de l'article est modifié en conséquence.

Exposé des motifs :

La « Suppression de la réduction tarifaire dans les transports pour les étrangers en situation irrégulière » intervenue en 2016 va à l'encontre des principes de la solidarité française. La nécessité du maintien d'un bouclier social, pour toutes les personnes en deçà du plafond CMU, bénéficiaires de l'AME comprises, est une mesure d'égalité sociale et d'honneur de notre République Française.

Rappelons que la loi impose aux autorités organisatrices de transport urbain, la mise en place de réductions d'au moins 50% sur les titres de transport pour les personnes ayant des ressources inférieures au plafond ouvrant droit à la CMU-C (couverture médicale universelle – complémentaire). Les bénéficiaires de l'AME sont donc concernés par cette disposition légale.

Cet amendement vise donc à rétablir la part régionale supplémentaire pour une vision solidaire de l'Île-de-France en faveur des populations les plus modestes, sans discrimination.

Mounir Satouri



SEANCE PLENIERE DU 27 JANVIER 2017

RAPPORT N° CP 2017-13
ORGANISMES ASSOCIES BENEFICIAANT
DU CONCOURS DE LA REGION ILE-DE-FRANCE

AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

Il est ajouté un article 5 à la délibération :

Décide d'attribuer à L'Atelier une subvention de 250 000 €.

Affecte à cet effet une autorisation d'engagement de 250 000 € prélevée sur le chapitre budgétaire 939 « Action économique », code fonctionnel 91 « Interventions économiques transversales », programme 91-003 « Economie sociale et solidaire », Action 19100301 « Soutien à l'économie sociale et solidaire », nature 6574 du budget régional 2017.

Subordonne le versement de cette subvention à la signature d'une convention avec l'Atelier.

EXPOSE DES MOTIFS :

Le conseil d'administration du 2 janvier 2017 de l'Atelier a décidé de soumettre à la consultation de la déléguée du personnel le projet de plan de cessation totale des activités. Ce projet conduit à mettre en œuvre un plan de licenciements économiques de l'ensemble des agents de l'Atelier.

Dans le cadre de la cessation totale de l'activité de l'Atelier, les besoins financiers sont estimés à 250 000 €. Ce montant correspond à la somme du présent amendement proposé par l'exécutif.